UNITED NATIONS / NATIONS UNIES

SECURITY COUNCIL
OFFICIAL RECORDS

THIRD YEAR

329th MEETING: 6 JULY 1948

329ème SEANCE: 6 JUILLET 1948

No. 92

CONSEIL DE SECURITE
PROCES-VERBAUX OFFICIELS

TROISIEME ANNEE

LAKE SUCCESS, NEW YORK

(34 p.)

TABLE OF CONTENTS

Three hundred and twenty-ninth meeting

		Page
155.	Provisional agenda	1
156.	Adoption of the agenda	1
157.	Continuation of the discussion on the Indonesian question	10

TABLE DES MATIERES

Trois-cent-vingt-neuvième séance

		Pages
155.	Ordre du jour provisoire	1
156.	Adoption de l'ordre du jour	1
157.	Suite de la discussion sur la question indonésienne	10

Relevant documents not reproduced in full in the texts of the meetings of the Security Council are published in monthly supplements to the *Official Records.*

Les documents pertinents qui ne sont pas reproduits *in extenso* dans le texte des séances du Conseil de sécurité sont publiés dans des suppléments mensuels aux *Procès-verbaux officiels.*

UNITED NATIONS NATIONS UNIES

SECURITY COUNCIL

CONSEIL DE SECURITE

OFFICIAL RECORDS
THIRD YEAR **No. 92**

PROCES-VERBAUX OFFICIELS
TROISIEME ANNEE **No 92**

THREE HUNDRED AND TWENTY-NINTH MEETING

Held at Lake Success, New York, on Monday, 6 July 1948, at 3 p.m.

President: Mr. D. MANUILSKY (Ukrainian Soviet Socialist Republic).

Present: The representatives of the following countries: Argentina, Belgium, Canada, China, Colombia, France, Syria, Ukrainian Soviet Socialist Republic, Union of Soviet Socialist Republics, United Kingdom, United States of America.

155. Provisional agenda (document S/Agenda 329)

1. Adoption of the agenda.
2. The Indonesian question:
   (*a*) Report of the Committee of Good Offices on political developments in Western Java (document S/729);
   (*b*) Report of the Committee of Good Offices on political developments in Madura (document S/786);
   (*c*) Second interim report of the Committee of Good Offices to the Security Council (document S/787);
   (*d*) Report of the Committee of Good Offices on the Federal Conference opened in Bandung on 27 May 1948 (document S/842);
   (*e*) First chapter of the third interim report of the Committee of Good Offices (document S/848).

156. Adoption of the agenda

The PRESIDENT (*translated from Russian*): The only item on the agenda is the Indonesian question. Are there any proposed amendments or additions to the agenda?

TROIS-CENT-VINGT-NEUVIÈME SÉANCE

Tenue à Lake Success, New-York, le mardi 6 juillet 1948, à 15 heures.

Président: M. D. MANUILSKY (République socialiste soviétique d'Ukraine).

Présents: Les représentants des pays suivants: Argentine, Belgique, Canada, Chine, Colombie, France, Syrie, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques, Royaume-Uni, Etats-Unis d'Amérique.

155. Ordre du jour provisoire (document S/Agenda 329)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Question indonésienne.
   a) Rapport de la Commission des bons offices sur l'évolution de la situation dans le territoire occidental de Java (document S/729).
   b) Rapport de la Commission des bons offices sur l'évolution de la situation politique à Madoura (document S/786).
   c) Deuxième rapport intérimaire de la Commission des bons offices au Conseil de sécurité (document S/787).
   d) Rapport de la Commission des bons offices sur la Conférence fédérale qui s'est ouverte le 27 mai 1948 à Bandoeng (document S/842).
   e) Premier chapitre du troisième rapport intérimaire de la Commission des bons offices (document S/848).

156. Adoption de l'ordre du jour

Le PRÉSIDENT (*traduit du russe*): Une seule question figure à l'ordre du jour, à savoir la question indonésienne. Y a-t-il des propositions visant à modifier ou à compléter l'ordre du jour?

Sir Alexander CADOGAN (United Kingdom): I notice that a cablegram dated 5 July has been received from the United Nations Mediator in Palestine, and that it has been distributed as document S/865. This message reminds the Security Council that the truce, which was brought about by an earlier resolution of the Security Council [*document S/801*], is due to terminate on Friday next, 9 July, and the Mediator draws our attention to the extreme desirability of doing everything that can be done to induce the parties to prolong their truce in order to afford him some possibility of making progress with the other part of his task, namely, the adjustment of the situation in Palestine.

Therefore, I ask the President whether he would not agree that the Security Council should consider this point as a matter of urgency and take it up, perhaps immediately, and, if the Security Council is so disposed, agree upon a short message to be addressed to the two parties in the sense suggested by the Mediator.

The PRESIDENT (*translated from Russian*): If I have understood the United Kingdom representative correctly, he is not concerned with the raising of the Palestine question itself, since no reply has as yet been received from the Arab side or the State of Israel, but with the question of the cablegram sent by Mr. Bernadotte. Is that correct?

Sir Alexander CADOGAN (United Kingdom): Yes.

Mr. EL-KHOURI (Syria): I find that in one of the paragraphs of document S/865, it states that:

"The truce, in effect, is based on the resolution of the Security Council of 29 May 1948. It was the fighting in Palestine which induced [the Security Council] to adopt that resolution. Unless the parties themselves agree to extend the truce beyond 9 July, it may be assumed that the Security Council will again consider the matter and take such action as circumstances may demand."

Here, the suggestion of the Mediator is that the Security Council would not take any step in that matter unless the Council has the replies of the parties concerned with regard to accepting or rejecting the extension of the truce. So far, we do not see in this document that the replies of the parties have been received by the Mediator. As long as they are not received, we have no way now to make new recommendations or anything else. "In order that the efforts toward mediation of the dispute may continue . . .".

Thus, I do not think it is necessary to take any action today in this matter.

Sir Alexander CADOGAN (United Kingdom): I would point out, as I think I mentioned in the previous remarks which I made, that the

Sir Alexander CADOGAN (Royaume-Uni) (*traduit de l'anglais*): Je remarque que l'on a reçu du Médiateur des Nations Unies en Palestine un télégramme daté du 5 juillet et distribué sous la forme du document S/865. Ce message rappelle au Conseil de sécurité que la trêve, réalisée à la suite d'une résolution prise antérieurement par le Conseil [*document S/801*], doit se terminer vendredi prochain 9 juillet, et le Médiateur nous fait ressortir combien il est désirable que nous fassions tout notre possible pour amener les parties en présence à prolonger cette trêve afin de lui donner quelque chance de réaliser des progrès dans l'autre partie de sa tâche, c'est-à-dire l'ajustement de la situation de la Palestine.

En conséquence, je demande au Président s'il est d'avis que le Conseil de sécurité considère cette question comme présentant un caractère d'urgence et en aborde la discussion peut-être immédiatement et, si le Conseil est disposé à agir ainsi, qu'il adopte un bref message à adresser aux deux parties, dont le texte serait établi dans le sens suggéré par le Médiateur.

Le PRÉSIDENT (*traduit du russe*): Si j'ai bien compris le représentant du Royaume-Uni, ce n'est pas la question palestinienne qu'il s'agit de placer à l'ordre du jour, étant donné que ni les Etats arabes, ni l'Etat d'Israël ne nous ont encore répondu. Il s'agit simplement de discuter le télégramme qui nous a été adressé par M. Bernadotte. En est-il bien ainsi?

Sir Alexander CADOGAN (Royaume-Uni) (*traduit de l'anglais*): C'est exact.

M. EL-KHOURI (Syrie) (*traduit de l'anglais*): Je constate que dans l'un des paragraphes du document S/865, le Médiateur déclare que:

"En fait, la trêve repose sur la résolution adoptée par le Conseil de sécurité en date du 29 mai 1948. C'est la lutte en Palestine qui a amené le Conseil à adopter cette résolution. A moins que les parties elles-mêmes n'acceptent une prolongation de la trêve au delà du 9 juillet, il est à supposer que le Conseil de sécurité examinera à nouveau le problème et prendra telles dispositions que les circonstances pourraient exiger."

Le Médiateur sous-entend que le Conseil de sécurité ne prendra aucune mesure à ce sujet avant d'avoir reçu des parties intéressées une réponse indiquant qu'elles acceptent ou non de prolonger la trêve. Pour l'instant, nous ne voyons pas dans ce document que le Médiateur ait reçu les réponses des parties. Tant que ces réponses ne seront pas parvenues, il ne nous sera pas possible de faire de nouvelles recommandations ni de prendre aucune autre mesure. "En vue de permettre la poursuite des efforts pour la médiation du différend . . .".

A cet égard, je ne crois pas qu'il soit nécessaire de prendre aujourd'hui une décision quelconque en la matière.

Sir Alexander CADOGAN (Royaume-Uni) (*traduit de l'anglais*): Je me permets de faire remarquer, et je crois l'avoir mentionné dans

Mediator himself, in the last paragraph of his message, does say:

". . . I ask the United Nations, as the United Nations Mediator on Palestine, urgently to appeal to the interested parties to accept in principle the prolongation of the truce for such period as may be decided upon in consultation with the Mediator."

Now if the Mediator appeals to the Security Council in this matter to assist him in the efforts which he is making, I should have thought the Security Council would have wished to give him all possible support with the least possible delay. I therefore still would urge that the Security Council take immediate action in this matter in order to give the Mediator that assistance which he requires and that authority which he can derive only from the Security Council itself.

Mr. JESSUP (United States of America): I agree that in a case in which the Mediator has addressed a specific request calling on the United Nations — which in this case would mean the Security Council — to appeal urgently to the interested parties, it is incumbent upon the Security Council to give attention to this request of the Mediator and to treat it as he seems to do, as a matter of urgency. As is apparent, I think, from the President's question and the reply given by the representative of the United Kingdom, this is not a question now of the entire Palestine matter, nor is it a question of the terms of the truce, or anything of that kind, but is merely, in the terms of the request, the matter of accepting in principle the prolongation of the truce. For that reason, I, too, believe that we should take this matter under urgent consideration.

Mr. VAN LANGENHOVE (Belgium) (*translated from French*): I note we have begun discussing the Palestine question without first deciding whether it should be included in the agenda. Yet that would seem to be the first point on which we should take a decision. For my part, I would include the question in today's agenda, in view of the urgency of the issue raised in the Mediator's telegram. Moreover, I think it should be the first item on the list.

I must admit I do not understand why today's meeting has been called to resume the discussion on the Indonesian question. This had not been contemplated when we last adjourned. We had merely stated that we would fix the date of our next meeting in due course. It seemed then that the discussion of the question was exhausted, and yet a few hours later, we were informed that the Security Council had been called to resume discussion of this question today. That is why, before I reach any decision regarding the adoption of the agenda, I should be very grateful if the President could acquaint us with the new or

mes observations précédentes, que, dans le dernier paragraphe de son message, le Médiateur lui-même déclare:

". . . Je prie l'Organisation des Nations Unies, en tant que Médiateur des Nations Unies en Palestine, de faire un appel urgent aux parties intéressées afin qu'elles acceptent en principe la prolongation de la trêve pendant une période à décider éventuellement de concert avec le Médiateur."

Puisque le Médiateur demande au Conseil de sécurité de l'aider dans les efforts qu'il fait actuellement, j'aimerais à penser que le Conseil voudra lui donner tout l'appui possible dans le plus bref délai. C'est pourquoi je me permets d'insister pour que le Conseil de sécurité agisse immédiatement, afin de donner au Médiateur l'assistance qu'il demande et l'autorité que, seul, le Conseil de sécurité peut lui conférer.

M. JESSUP (Etats-Unis d'Amérique) (*traduit de l'anglais*): Dans un cas où le Médiateur adresse un appel formel aux Nations Unies, c'est-à-dire, en l'espèce, au Conseil de sécurité, pour que celui-ci fasse d'urgence des démarches auprès des parties intéressées, je pense, moi aussi, qu'il incombe au Conseil de sécurité de prêter attention à cet appel du Médiateur et de le considérer, ainsi que le Médiateur semble le faire, comme une question urgente. Ainsi qu'il ressort, je crois, de la question du Président et de la réponse du représentant du Royaume-Uni, il ne s'agit pas maintenant du problème palestinien dans son ensemble, ni des conditions de la trêve, ni d'aucune question de ce genre, mais simplement, selon les termes mêmes de l'appel, de l'acceptation de principe d'une prolongation de la trêve. C'est pourquoi je crois également que nous devons examiner cette question d'urgence.

M. VAN LANGENHOVE (Belgique): Je constate que nous avons abordé la discussion de la question de Palestine, alors que nous ne nous sommes pas encore prononcés sur son inscription à l'ordre du jour; or, il me semble que c'est le premier point sur lequel nous devrions statuer. En ce qui me concerne, je suis en faveur de l'inscription de la question à l'ordre du jour de la séance d'aujourd'hui, étant donné l'urgence que présente la question qui nous est soumise par le télégramme du Médiateur. En outre, je suis d'avis que cette question devrait être inscrite en premier lieu à l'ordre du jour de la séance d'aujourd'hui.

Je dois avouer que je n'ai pas compris les raisons pour lesquelles la séance d'aujourd'hui avait été convoquée afin de reprendre la discussion de la question indonésienne. Cette discussion n'était pas prévue au moment où nous nous étions séparés, lors de notre dernière séance; en effet, nous nous étions bornés à dire que la date de notre prochaine réunion serait fixée ultérieurement; la discussion de la question indonésienne paraissait, à ce moment, épuisée. Cependant, quelques heures plus tard, nous étions informés que le Conseil de sécurité était convoqué pour reprendre l'examen de la question aujourd'hui.

unforeseen facts which have brought about this change in the original arrangements.

There is another point about which I should like, if possible, to be clearer. A fortnight ago, the Security Council received the first chapter of the third interim report of the Committee of Good Offices [*document S/848*]. The communication of this fragment was an unusual procedure. Indeed, how can the importance of a document be assessed if only part of it is known? It was reasonable to expect that the remainder of the report would reach the Council very soon thereafter. I should like to know whether the Secretariat has any information on the subject and whether it is true, as I was told a short while ago, that the report has just reached Lake Success. I understand that it contains detailed information on the present state of the negotiations.

If this is the case, common sense would seem to indicate that we should wait until the report has been received and communicated to the members of the Council before resuming our discussion on the Indonesian question.

The PRESIDENT (*translated from French*): Would the Belgian representative agree to my giving answers concerning those two points of procedure after the discussion of the United Kingdom representative's proposal, or does he wish me to reply immediately?

Mr. VAN LANGENHOVE (Belgium) (*translated from French*): I leave that entirely to the President.

The PRESIDENT (*translated from French*): Then I shall answer them later.

Mr. DE LA TOURNELLE (France) (*translated from French*): I think that the Mediator's telegram of 5 July, which we now have before us, refers to two different questions.

The penultimate paragraph reminds the Security Council that the truce expires on 9 July and that, as hostilities may be resumed at that date, the Security Council will then have to face again its obligations and responsibilities and take such action as it may deem appropriate. In order to avoid such a situation, which would be most regrettable, the Mediator, in the last paragraph of his communication, appeals to the Security Council to intervene immediately with the parties concerned so that they should accept an extension of the truce in principle.

As the truce expires on 9 July and as today is 6 July, I think that this is a matter of extreme urgency.

Mr. GROMYKO (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): Since the question of prolonging the truce has arisen,

C'est pourquoi, avant de me prononcer sur l'adoption de l'ordre du jour, je serais très reconnaissant au Président s'il pouvait nous faire connaître les faits nouveaux ou imprévus qui ont provoqué ce changement dans les dispositions primitivement envisagées.

Il est un second point sur lequel je souhaiterais obtenir, si possible, quelques éclaircissements. Le Conseil de sécurité a reçu, il y a quinze jours, communication du premier chapitre du troisième rapport provisoire de la Commission des bons offices [*document S/848*]. Cette communication fragmentaire constituait, certes, une procédure peu usuelle. En effet, comment apprécier exactement la portée d'un document dont on ne connaît qu'un fragment? Il était permis de supposer que le reste du rapport nous parviendrait incessamment. Je voudrais savoir si le Secrétariat possède des informations à ce sujet et s'il est exact, comme on me le disait tout à l'heure, que ce rapport vient de parvenir à Lake Success. Je crois savoir que ce rapport renferme des renseignements détaillés sur l'état actuel des négociations.

S'il en était ainsi, le bon sens me semblerait indiquer qu'il convient d'attendre la réception de ce rapport et sa communication aux membres du Conseil avant de reprendre l'examen de la question indonésienne.

Le PRÉSIDENT: Le représentant de la Belgique serait-il d'accord avec moi pour que je réponde à ses deux questions de procédure après la discussion sur la proposition du représentant du Royaume-Uni, ou bien désire-t-il que je réponde immédiatement?

M. VAN LANGENHOVE (Belgique): Je m'en remets complètement au Président.

Le PRÉSIDENT: Je répondrai donc tout à l'heure au représentant de la Belgique.

M. DE LA TOURNELLE (France): Le télégramme du Médiateur, en date du 5 juillet, que nous avons sous les yeux, fait allusion, à mon avis, à deux situations différentes.

En effet, l'avant-dernier paragraphe rappelle au Conseil de sécurité que la trêve expirera le 9 juillet et que, les hostilités risquant de reprendre à cette date, le Conseil de sécurité sera alors replacé devant ses obligations et ses responsabilités et sera tenu de prendre telle action qu'il estimera appropriée aux circonstances. Mais, pour éviter précisément cette situation qui serait extrêmement regrettable, le Médiateur, dans le dernier paragraphe de sa communication, fait appel au Conseil de sécurité pour qu'il intervienne d'urgence auprès des parties intéressées, afin qu'elles acceptent, en principe, la prolongation de la trêve.

Comme cette trêve expire le 9 juillet, et comme nous sommes actuellement à la date du 6, il me semble que l'intervention du Conseil de sécurité revêt un caractère d'extrême urgence.

M. GROMYKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): Puisqu'on a soulevé la question de la prolongation de la

I think it should be discussed by the Security Council. I must point out, however, that I had not seen the document received from the Mediator until I took my place at this table. It seems to have been dispatched only today and was not circulated to the members before the meeting of the Council. It would therefore be somewhat difficult to discuss the question at this meeting, particularly as the Mediator has submitted, in addition to this document, another one [*document S/863*] containing some new proposals on the Palestine question. Moreover, this second document is closely linked with the Mediator's communication, and the discussion of the truce question should be conducted in such a way as to enable the Council to throw some light on the Mediator's activities.

We cannot ignore the new plans which are being worked out during the truce and referred to the Jews and Arabs by the Mediator for their consideration. Under the flag of truce, new proposals are being concocted and discussed, proposals which we cannot ignore, as they are contrary to the United Nations General Assembly's resolution on the Palestine question.[1]

I am not speaking of this in order to discuss the substance of either of these documents, but to point out the need to study both of them. Incidentally, the delegation of the USSR has not yet received the other document which contains the Mediator's proposal just mentioned by me. For some reason this document has already appeared in yesterday's Press, though the members of the Security Council have not yet received it. It is essential that the Secretariat should let us have it without delay; if it has it now, we ought to receive it today, so that we might discuss the question of the truce tomorrow, having thoroughly examined the material which the Mediator has submitted or may submit, for tomorrow's meeting.

I therefore think that it would be better for us to devote tomorrow's meeting, or if necessary, two meetings, to the Palestine question. I fear we are not quite ready to discuss it today. Should it be decided, however, to discuss it today, the USSR delegation will, of course, speak not only on the truce question but also on its various aspects, and particularly on the way in which the truce is being used by some in their own interests, which have nothing in common with the General Assembly's decision on the Palestine question.

Mr. EL-KHOURI (Syria): I have now had time to read document S/865. When I first came here,

[1] See *Official Records of the second session of the General Assembly*, Resolutions, No. 181 (II).

trêve, le Conseil de sécurité devrait l'examiner. Cependant, ce n'est qu'au cours de la présente séance que j'ai eu connaissance du document reçu du Médiateur. Ce document, qui semble n'avoir été reçu qu'aujourd'hui même, n'a pas été distribué aux membres du Conseil avant l'ouverture de la séance. C'est pourquoi il me paraît difficile d'examiner cette question au cours de la présente séance, notamment si l'on tient compte de ce que, en dehors de ce document, le Médiateur nous en a transmis encore un autre [*document S/863*], qui renferme de nouvelles propositions relatives à la question palestinienne. Or, ce second document est étroitement lié à la communication du Médiateur; c'est pourquoi, en examinant la question de la trêve, le Conseil devrait procéder de manière à mettre en lumière les actes du Médiateur.

Nous ne saurions rester indifférents en présence des nouveaux plans qui ont été élaborés pendant la période de trêve et qui ont été soumis par le Médiateur aux Juifs et aux Arabes aux fins d'examen. On profite de la trêve pour préparer et faire examiner certaines propositions nouvelles. Or, ces propositions doivent retenir toute notre attention, étant donné qu'elles sont contraires à la résolution adoptée par l'Assemblée générale au sujet de la question palestinienne[1].

Si je soulève cette question dès maintenant, ce n'est pas pour aborder l'examen de l'un ou l'autre de ces documents quant au fond, mais pour indiquer qu'il est nécessaire d'en prendre connaissance. A ce propos, je dois signaler que la délégation du l'URSS n'a pas encore reçu le deuxième document qui contient, comme je l'ai rappellé, les propositions du Médiateur. Le texte de ce document a déjà paru, on ne sait trop pourquoi, dans la presse d'hier, alors qu'il n'a pas encore été communiqué aux membres du Conseil. Il faudrait que le Secrétariat nous le fasse parvenir le plus rapidement possible: si le Secrétariat dispose de ce document, il serait souhaitable qu'il nous le transmette dès aujourd'hui, afin que demain nous puissions examiner la question de la trêve en ayant pris amplement connaissance de la documentation que le Médiateur nous a transmise ou pourrait encore nous transmettre avant la séance de demain.

A mon avis, il serait donc préférable de consacrer la séance de demain — ou même deux séances, si besoin en est — à la question de Palestine. Je crains fort que, aujourd'hui, nous ne soyons pas entièrement en mesure d'examiner cette question. Toutefois, si l'on décide de l'examiner dès aujourd'hui, la délégation de l'URSS exposera ses vues sur la trêve et sur les divers aspects de la question; elle parlera notamment de la façon dont certains exploitent cette trêve pour satisfaire leurs propres intérêts, alors que ceux-ci n'ont rien de commun avec la décision qui avait été adoptée par l'Assemblée générale au sujet de la question palestinienne.

M. EL-KHOURI (Syrie) (*traduit de l'anglais*): J'ai pu maintenant lire le document S/865. En

[1] Voir les *Documents officiels de la deuxième session de l'Assemblée générale*, Résolutions, No 181 (II).

I saw the document before me and I had not reached the end of the first page before we heard the suggestion made by the representative of the United Kingdom. On the second page, there is a paragraph in which the Mediator appeals to the United Nations. I find that the first paragraph of the document states: "The following proposals have been submitted to the parties on 3 and 5 July 1948".

That means that this document is not addressed to the Security Council nor to the Secretariat, but merely informs them that this document had been submitted to the parties. Yet when we read this document, we find that in some places it addresses the Security Council of the United Nations directly, and does not consist merely of proposals submitted to the parties on 3 and 5 July. It seems there have been two documents submitted to the parties, but I do not find them here. I do not understand how this document can be the same document as that submitted to the parties, when it asks the United Nations to appeal to the parties to accept in principle a prolongation of the truce for such a period as may be decided upon in consultation with the Mediator.

It seems there are two other documents, the documents containing the proposals submitted to the parties on 3 and 5 July. Where are those two documents? There is also the other document [*document S/863*], to which the representative of the USSR has referred. In the document we have, I find certain contradictions between one part and another. For this reason, I do not think it is possible for us to discuss this today. I hope that the other documents will be distributed also, and that time will be given for the study of them.

Mr. TSIANG (China): It seems to me unnecessary to devote so much time to a discussion of the simple suggestion made by the representative of the United Kingdom. Although he did not say so in so many words, I understood him to mean that we should add the Palestine question as item 3 of our agenda, with a sub-title referring to the cablegram from the Mediator concerning the prolongation of the truce in Palestine. That is a simple, reasonable suggestion.

Now we have other ideas cropping up. We have the idea that we make this question the first item on our agenda, and discuss it first. That seems to me rather inconvenient. The non-member representatives participating in the discussion on Indonesia are here, whereas the representatives who usually participate in a discussion on the Palestine question have not been notified yet. When we take up this question, we ought to give these representatives a chance to be present. That is one difficulty. Then as to whether or not we are ready to discuss the Palestine question this afternoon, it is clear that some members are ready and wish to say something to the Security Council. It is also clear that other members are not ready — I am one of them — to

arrivant ici, j'ai trouvé ce document devant moi et je n'avais pas eu le temps de finir de lire la première page lorsque le représentant du Royaume-Uni nous a présenté sa suggestion. A la deuxième page, figure un paragraphe où le Médiateur fait appel aux Nations Unies. D'autre part, je remarque que le premier paragraphe du document indique que: "les propositions ci-après ont été soumises aux deux parties les 3 et 5 juillet 1948".

Cela signifie que ce document n'est adressé, ni au Conseil de sécurité, ni au Secrétariat, mais qu'il les informe simplement de ce qui a été proposé aux parties. Toutefois, en lisant ce document, nous remarquons que, par endroits, il s'adresse directement au Conseil de sécurité des Nations Unies et n'expose pas seulement les propositions soumises, les 3 et 5 juillet, aux parties. Il semble que deux documents aient été soumis aux parties, mais je ne les vois pas ici. Je ne comprends pas comment ce document-ci peut être celui qui a été soumis aux parties, alors qu'il demande aux Nations Unies de faire un appel aux mêmes parties afin qu'elles acceptent, en principe, la prolongation de la trêve pendant une période à décider éventuellement, de concert avec le Médiateur.

Il semble qu'il y ait deux autres documents: ceux qui contiennent les propositions soumises le 3 et le 5 juillet aux parties. Où sont ces deux documents? Il y a également cet autre document [*document S/863*] auquel a fait allusion le représentant de l'URSS. Dans le document que nous avons sous les yeux, je remarque certaines contradictions entre ses diverses parties. Ainsi, je ne crois pas qu'il nous soit possible d'en discuter aujourd'hui. J'espère que les autres documents seront distribués également et que nous aurons le temps de les étudier.

M. TSIANG (Chine) (*traduit de l'anglais*): Il me semble inutile de discuter si longuement la suggestion très simple faite par le représentant du Royaume-Uni. Quoiqu'il ne l'ait pas dit expressément, je crois comprendre que, dans la pensée du représentant du Royaume-Uni, nous devrions ajouter la question de la Palestine à notre ordre du jour, où elle ferait l'objet du point 3, avec un sous-titre relatif au télégramme reçu du Médiateur, concernant la prolongation de la trêve en Palestine. C'est une suggestion simple et raisonnable.

Toutefois, d'autres suggestions se sont ajoutées. Nous avons celle d'inscrire cette question comme premier point de l'ordre du jour et de l'examiner en premier lieu. Cela ne me paraît pas très commode. Les représentants des Etats non membres qui participent aux débats sur l'Indonésie sont présents, tandis que les représentants qui participent habituellement à la discussion sur la question Palestinienne n'ont pas encore été prévenus. C'est là une première difficulté. Nous devrions donner à ces représentants la possibilité d'être présents lorsque nous aborderons la discussion de cette question. Quant au point de savoir si nous sommes prêts à discuter la question de la Palestine cet après-midi, il est évident que quelques membres sont prêts et désirent faire

discuss the question this afternoon. We certainly cannot come to a decision this afternoon, but if it happens that the Indonesian question does not take up too much time, we might very well go on to the Palestine question and give an opportunity to such members of the Security Council as are ready to discuss this question. It seems to me that the President could rule in this way, and get over this preliminary discussion as quickly as possible.

The PRESIDENT (*translated from French*): Very well. The discussion of this question is now closed, and I wish to submit a proposal. Under the Security Council's rules of procedure, the Council considers those questions which are on its agenda. In this connexion I should like to give an explanation to the Belgian representative, and tell him why the Indonesian question was put on the agenda.

At the end of the last meeting of the Security Council [*328th meeting*], the Indonesian representative approached the President, told him that he was very anxious to make a statement on the question of Indonesia, and asked that a meeting be called shortly. The President obviously could not refuse such a legitimate request, and that is why the Indonesian question has been placed on the agenda. May I also remind the Belgian representative that the Indonesian question is unfortunately not yet closed? I am afraid it may not be closed for weeks or even months, and may even retain the attention of the Security Council for years.

As the Indonesian question has been included in the agenda in accordance with the request I have just mentioned, we must now discuss it. On the other hand, the Secretariat has just informed me that chapters II and III of the report were received only today and that they are not yet ready for distribution. As soon as they are, they will be placed at the disposal of the members of the Security Council.

The President continued in Russian:

I presume we shall undoubtedly call a meeting of the Security Council on the Palestine question tomorrow for the following reasons:

First, there is Mr. Bernadotte's telegram.

Secondly, there is the fact that there are a number of documents which the members of the Security Council have not yet studied and which the Secretariat should circulate today to the members of the Council for consideration, so that this question can be discussed tomorrow.

Thirdly, Mr. Bernadotte's proposal cannot be considered apart from a whole series of other

connaître leur point de vue au Conseil de sécurité. Il est également évident que d'autres membres ne sont pas prêts à discuter cette question dès cet après-midi. Je suis de ces derniers. Nous ne pourrons certainement pas aboutir à une décision cet après-midi, mais s'il advient que la question indonésienne ne prenne pas trop de temps, nous pourrions fort bien passer à la question de la Palestine et donner aux membres du Conseil de sécurité qui sont prêts à la discuter la possibilité de le faire. Il me semble que le Président pourrait prendre une décision dans ce sens et en finir aussi rapidement que possible avec cette discussion préliminaire.

Le PRÉSIDENT: La discussion est donc close sur cette question. D'après le règlement intérieur, le Conseil de sécurité examine les questions portées à son ordre du jour. Je voudrais ici éclaircir la situation évoquée par le représentant de la Belgique, et dire à celui-ci pourquoi la question d'Indonésie a été mise à l'ordre du jour.

A la fin de la dernière séance du Conseil de sécurité [*328ème séance*], le représentant de l'Indonésie s'est adressé au Président et lui a déclaré qu'il désirait absolument intervenir sur la question de l'Indonésie et qu'il demandait en conséquence la convocation du Conseil à une date rapprochée. Le Président ne pouvait évidemment pas refuser de donner satisfaction à cette demande légitime; c'est pourquoi la question d'Indonésie a été portée à l'ordre du jour. Je dois d'ailleurs rappeler au représentant de la Belgique que, malheureusement, la question de l'Indonésie n'est pas close; je crains même qu'elle ne le soit ni dans les prochaines semaines, ni dans les prochains mois, et qu'elle retienne pendant des années peut-être l'attention du Conseil de sécurité.

Cette question de l'Indonésie ayant été portée à l'ordre du jour sur la demande que je viens de rappeler, nous devons maintenant la discuter. Par ailleurs, le Secrétariat vient de me faire savoir que les chapitres II et III du rapport ont été reçus aujourd'hui seulement et que le travail nécessaire avant leur distribution n'a pu encore être accompli. Dès que ce travail sera fait, ils seront mis à la disposition des membres du Conseil de sécurité.

Le Président poursuit en russe:

Ceci dit, je pense que le Conseil de sécurité devrait se réunir demain pour examiner la question de Palestine. Plusieurs arguments militent en faveur de cette solution:

Premièrement, nous avons reçu un télégramme de M. Bernadotte.

Deuxièmement, il existe toute un série de documents que les membres du Conseil de sécurité n'ont pas encore eu l'occasion de consulter et que le Secrétariat devrait leur soumettre dès aujourd'hui pour que nous puissions placer cette question à l'ordre du jour de notre séance de demain.

Troisièmement, en examinant cette proposition de M. Bernadotte, nous ne saurions la séparer de

proposals made by him; and I think that the representative of the USSR was right in saying that we must consider the Palestine question as a whole.

Fourthly and lastly, by tomorrow we shall probably receive replies from both sides, namely from the State of Israel and from the Arab Higher Committee, which will enable us to discuss the question in greater detail and more thoroughly than we could today.

That is the proposal which I make as President in order to put an end to this discussion of the agenda.

Sir Alexander CADOGAN (United Kingdom): If the members of the Security Council are not now prepared to discuss this question of the prolongation of the truce, I cannot, of course, press the matter further. However, I would urge one thing most insistently, and that is that if we meet tomorrow, we should at least meet in the morning. The matter is extremely urgent.

I do not accept that there is anything in the argument that we cannot discuss the prolongation of the truce without, at the same time, discussing the various proposals that have been made by the Mediator. It seems to me they are entirely separate questions. This question of the prolongation of the truce, to which our attention has been called by the telegram which is before us, is a perfectly simple, straightforward one; nobody wishes to study it. I maintain that it is not necessary to consider it in relation to the other proposals. After all, the Security Council originally called for a truce, before the Mediator even was sent out. It may be that, unfortunately, the proposals he has so far made may turn out to be unacceptable to either party or to both parties; but it might be that one party or the other — or again both — might make counter-proposals which might lead towards a solution. That is unlikely to happen, or it is unlikely to meet with any success, if they are to lapse into hostilities again on Friday morning.

I think it is perfectly simple to back the Mediator in his appeal for a prolongation of the truce without studying all these other documents. It is a perfectly simple thing to do, and a thing which I should have thought that the Council would have to do. I hope the Council will do it quickly — at least tomorrow morning, if the members do not want to do it today — if we do not want hostilities to be resumed, which I should think would be quite disastrous.

Mr. JESSUP (United States of America): I should like to support very urgently the suggestion that has been made by the representative of the United Kingdom, that this matter must be discussed at the earliest possible moment.

I agree entirely that the simple question of whether the Security Council wishes to recommend to the parties that they should not resume fighting on Friday morning but should continue

toutes les autres propositions qu'ils nous a présentées; c'est pourquoi le représentant de l'URSS a raison de demander que nous examinions l'ensemble de la question de Palestine.

Enfin, quatrièmement, c'est demain sans doute que nous recevrons les réponses des deux parties en cause, c'est-à-dire de l'Etat d'Israël et du Haut Comité arabe. C'est pourquoi nous pourrons demain examiner cette question d'une façon plus détaillée.

Telle est la proposition que je vous soumets en ma qualité de Président, afin de mettre fin au débat sur l'ordre du jour.

Sir Alexander CADOGAN (Royaume-Uni) (*traduit de l'anglais*): Si les membres du Conseil de sécurité ne sont pas prêts à examiner dès maintenant la question de la prolongation de la trêve, je ne saurais, bien entendu, insister. Cependant, il est une chose que je me permettrai de demander instamment, c'est que, si nous nous réunissons demain, la séance ait au moins lieu le matin. Cette question est en effet extrêmement urgente.

Je ne saurais accepter l'argument selon lequel nous ne pouvons pas discuter de la prolongation de la trêve sans examiner en même temps les diverses propositions qui ont été faites par le Médiateur. A mon avis, il s'agit là de questions entièrement distinctes. Le problème de la prolongation de la trêve, sur lequel le télégramme que nous avons sous les yeux a appelé notre attention, est extrêmement simple et coule de source. Personne ne veut l'étudier. Je maintiens qu'il n'est pas nécessaire de l'examiner en fonction des autres propositions. Somme toute, c'est le Conseil de sécurité qui, à l'origine, a proposé une trêve avant même d'envoyer le Médiateur. Il est malheureusement possible que les propositions qu'il a faites jusqu'à présent s'avèrent inacceptables pour l'une des parties ou pour les deux; mais il est possible également que l'une ou l'autre des parties, ou bien les deux, fassent des contre-propositions de nature à aboutir à une solution. Or, ceci a peu de chance de se produire, ou en tout cas de réussir, si les hostilités reprennent vendredi matin.

J'estime qu'il est très simple pour le Conseil de soutenir le Médiateur dans son appel en faveur d'une prolongation de la trêve, sans qu'il soit besoin d'étudier tous les autres documents. La chose est très simple et j'aimerais à penser que le Conseil agira ainsi; j'espère qu'il le fera rapidement — au plus tard demain matin, si du moins les membres ne veulent pas le faire aujourd'hui — sous peine de voir la reprise des hostilités, événement qui serait, sans aucun doute, désastreux.

M. JESSUP (Etats-Unis d'Amérique) (*traduit de l'anglais*): Je tiens à appuyer instamment la proposition du représentant du Royaume-Uni tendant à ce que le Conseil examine cette affaire le plus tôt possible.

La question de savoir si le Conseil de sécurité désire recommander aux parties de ne pas rouvrir les hostilités vendredi matin et de maintenir l'état de paix à la faveur duquel peuvent se poursuivre

the condition of peace in which negotiations could continue, if necessary, is a very simple proposition, one not requiring another detailed analysis of the entire Palestinian question nor of the great multitude of documents which may contain suggestions for the ultimate solution of the problem.

I therefore wish to urge upon the President, very earnestly, that he give consideration to putting this matter on the agenda of the Security Council at the very earliest possible moment. I should hope that we could reach it this afternoon. If it is impossible to reach it this afternoon, I would urge that we meet tomorrow morning and place this on the agenda as the first item of business.

Mr. DE LA TOURNELLE (France) (*translated from French*): I, too, should have preferred the Security Council to have taken a decision tonight regarding the Mediator's appeal to it to intervene with the parties in Palestine. There can be no doubt that the truce is designed to facilitate, first, the drafting, and then the study, of peace terms; but it is in a way independent of such study and I think we should not confuse the two questions, between which there is little connexion.

I feel that if we responded to the Mediator's appeal and sent a telegram to the parties, recommending an extension of the truce, we would, in a way, be taking a simple decision of procedure, whereas the examination of peace conditions is a question of substance.

The President has just told us that the debate on Indonesia may go on for years. I hope the debate on Palestine will not last as long. However, it is obvious that before we could agree to examine the conditions for peace, the truce might expire.

The PRESIDENT (*translated from Russian*): I should now like to speak not as President, but as a member of the delegation of the Ukrainian Soviet Socialist Republic.

I think no sensible person would question the need to prolong the truce, but the point is that, under this flag of truce, all kinds of manœuvres and operations are taking place and causing serious concern to some members, at any rate, of the Security Council.

The General Assembly has discussed the Palestine question several times, and has taken several decisions, even though some States, for reasons best known to themselves, wanted these decisions to be reconsidered. We are now confronted with the fact that the Mediator has taken it upon himself to reconsider the General Assembly decision, which he was neither authorized nor entitled to do. Nobody has given Mr. Bernadotte this authority. In view of this, I think the question of the truce cannot be considered alone. The Security Council has a right to express its concern

au besoin les négociations est, je suis absolument d'accord là-dessus, une proposition très simple qui ne nécessite aucun examen détaillé, ni de l'ensemble du problème de Palestine, ni de l'énorme quantité de documents où pourraient se trouver des suggestions relatives à la solution finale du problème.

C'est pourquoi je prie instamment le Président d'envisager l'inscription aussitôt que possible de cette question à l'ordre du jour du Conseil de sécurité. J'ose espérer qu'il sera possible de le faire cet après-midi, sinon je demande instamment que nous nous réunissions demain matin et que nous placions cette question en tête de l'ordre du jour.

M. DE LA TOURNELLE (France): J'aurais également préféré que le Conseil de sécurité fût en position de prendre, dès ce soir, une décision au sujet de l'appel qui lui est adressé par le Médiateur pour qu'il intervienne auprès des parties en Palestine. Il est certain que la trêve a pour but de faciliter l'élaboration d'abord, et, ensuite, l'examen des conditions de l'établissement de la paix; mais elle est indépendante, en quelque sorte, de cette étude et je crois que nous aurions tort de confondre les deux choses, qui ont peu de rapport entre elles.

Il me paraît, en effet, que si nous répondions à l'appel du Médiateur et adressions un télégramme aux parties à l'effet de leur recommander une prolongation de la trêve, nous prendrions en quelque sorte une simple décision de procédure, tandis que l'examen des conditions de la paix est une question de fond.

Le Président nous a indiqué tout à l'heure que le débat sur l'Indonésie pouvait se prolonger pendant des années. Je ne souhaite pas que le débat sur la Palestine soit d'une aussi longue durée; mais enfin il est évident que la trêve risquerait d'expirer si nous ne convenions d'examiner les conditions de la paix.

Le PRÉSIDENT (*traduit de russe*): Je me permettrai de dire quelques mots, non plus en ma qualité de Président, mais en tant que représentant de la République socialiste soviétique d'Ukraine.

A mon avis, aucun homme de bon sens ne niera qu'il est nécessaire de prolonger la trêve. Toutefois, on profite de cette trêve pour se livrer à des manœuvres et à des actes qui suscitent chez les membres du Conseil, ou du moins chez certains d'entre eux, une réelle inquiétude.

L'Assemblée générale a déjà examiné plusieurs fois la question de Palestine; elle a adopté plusieurs résolutions à son sujet, bien que certains Etats aient cherché, je ne sais trop pourquoi, à faire reconsidérer ces décisions. Aujourd'hui, nous sommes placés devant le fait suivant: le comte Bernadotte, c'est-à-dire le Médiateur, a pris l'initiative de reconsidérer la décision de l'Assemblée générale. Or, il n'avait ni le droit, ni le pouvoir de le faire. Personne ne lui a conféré ce pouvoir. C'est pourquoi je crois que nous ne pouvons examiner la question de la trêve

at the fact that a person sent out with specific powers should exceed those powers and should, in effect, reverse the General Assembly's decision.

That is why I think, as the representative of a State, that we should consider the Palestine question as soon as possible. I presume, speaking as President, that we can agree to the wishes of the United Kingdom delegation, as well as the United States and USSR delegations, that a meeting should be called for this purpose tomorrow at 11 a.m.

If there is no objection and if the members of the Council agree that tomorrow's meeting should be entirely devoted to the discussion of the cablegram sent by the Mediator for Palestine, I shall close the discussion on that matter and open discussion on the item on our agenda.

Sir Alexander CADOGAN (United Kingdom): I do not wish to prolong the discussion at all. I want to thank the President for having agreed to my suggestion that the Security Council should meet on the Palestinian question tomorrow morning, but I wish to say one word. I do not want this discussion to end on the note of the speech which the President has just made as representative of the Ukrainian SSR. In that statement, he declared that Count Bernadotte had exceeded his powers. I wish only to say that there may be two or three opinions about that in the Council. I cannot, by any silence on my part, let it be thought that I agree. I think it would be very unfortunate if, in these critical hours, it appeared that Count Bernadotte did not enjoy the support and the authority of the Security Council.

The PRESIDENT (*translated from French*): I declare the discussion on this question closed. At the meeting to be held tomorrow, Wednesday, 7 July, at 11 a.m., we shall first discuss the Mediator's telegram and then the Palestine question.

The agenda was adopted.

157. Continuation of the discussion on the Indonesian question

At the invitation of the President, Mr. Hood, representative of Australia; Mr. Pillai, representative of India; Mr. Snouck Hurgronje, representative of the Netherlands; Mr. Lopez, representative of the Philippines; and Mr. Palar, representative of the Republic of Indonesia, took their places at the Security Council table.

Mr. PALAR (Republic of Indonesia): Last week I did not intervene during the discussion on the United States-Australian proposals, because I did not wish to confuse the debate by taking up another matter. The meeting ended quite suddenly, and I did not have the opportunity to say anything about a part of the speech made that day [*328th meeting*] by the representative of

isolément. Le Conseil de sécurité a toute raison d'être inquiet en voyant un homme, qui a été chargé de certaines fonctions, outrepasser ses pouvoirs et annuler, en réalité, une décision de l'Assemblée générale.

J'estime donc, en ma qualité de membre du Conseil de sécurité, que nous devrions plutôt examiner le problème palestinien dans son ensemble. D'autre part, je pense, en tant que Président, que nous pourrions donner satisfaction aux souhaits exprimés par les délégations du Royaume-Uni, des Etats-Unis et de l'URSS, et nous réunir demain matin à 11 heures.

Si personne ne s'oppose à ce que nous réservions notre séance de demain à l'examen du télégramme qui nous a été adressé par le Médiateur au sujet de la question palestinienne, je vais clore les débats et nous passerons à la question qui figure à notre ordre du jour.

Sir Alexander CADOGAN (Royaume-Uni) (*traduit de l'anglais*): Je ne tiens nullement à prolonger ce débat. Je veux remercier le Président d'avoir accepté ma proposition tendant à ce que le Conseil de sécurité se réunisse demain matin pour examiner la question de Palestine, mais j'ai encore un mot à ajouter. Je ne voudrais pas que cette discussion se termine sur la note des déclarations que le Président vient de faire en tant que représentant de la République socialiste soviétique d'Ukraine. Dans sa déclaration, il a dit que le comte Bernadotte avait outrepassé ses pouvoirs. Je tiens simplement à déclarer qu'il peut y avoir deux ou trois opinions différentes à cet égard au sein du Conseil de sécurité. Pour ma part, je ne saurais, en gardant le silence, laisser penser que j'accepte sa façon de voir. J'estime qu'il serait très regrettable si, en ces heures critiques, le comte Bernadotte paraissait ne pas posséder l'appui et la confiance du Conseil de sécurité.

Le PRÉSIDENT: Je considère la discussion comme close. Demain, mercredi 7 juillet, à 11 heures, nous tiendrons une séance qui sera consacrée, tout d'abord, à la discussion du télégramme envoyé par le Médiateur; ensuite viendra le débat sur la question de Palestine.

L'ordre du jour est adopté.

157. Suite de la discussion sur la question indonésienne

Sur l'invitation du Président, M. Hood, représentant de l'Australie; M. Pillai, représentant de l'Inde; M. Snouck Hurgronje, représentant des Pays-Bas; M. Lopez, représentant des Philippines, et M. Palar, représentant de la République d'Indonésie, prennent place à la table du Conseil.

M. PALAR (République d'Indonésie) (*traduit de l'anglais*): La semaine dernière, je ne suis pas intervenu au cours de la discussion des propositions faites par les Etats-Unis et l'Australie, car je ne voulais pas embrouiller le débat en soulevant une autre question. La séance a pris fin subitement et je n'ai pas eu l'occasion de répondre au passage de la déclaratio qu'a faite

the Netherlands, in which he referred to the blockade [*328th meeting*]. Now that political negotiations have been temporarily suspended, this matter of the blockade is one of the utmost importance.

In my previous speech [*328th meeting*] I have already tried to make it clear that, while there is a truce in Indonesia, the Dutch are continuing their warfare without mercy, not militarily but politically and economically. Now that the Security Council has made military conquest impossible, the Dutch are trying to strangle the Republic by blockading it politically and econonomically.

There are definite indications that the political blockade will eventually turn against the Dutch themselves. The Council will remember that West Java, which was intended to become a puppet State, eventually chose a Republican president and a Republican premier. That process is developing inexorably, and time is working for the Republic there.

It is another matter in the case of the economic blockade. Here time is not working for us, and the problem becomes more acute with every deadlock in the negotiations. In a previous speech I have already proved that it is not the Indonesians who are delaying the negotiations. Each delay, each breaking-off of the negotiations, is advantageous for the Dutch blockade.

Because of this Dutch blockade, the standstill in the negotiations, caused by the Dutch rejection of the United States-Australian proposals, provides a strong advantage for the Dutch.

All of this, can and is, taking place despite the existence of the truce agreement. Therefore, I think the Security Council should give serious consideration to this problem of the blockade.

Mr. van Kleffens, in referring to the blockade last Thursday [*328th meeting*], called it a mere propaganda slogan and, in an attempt to substantiate his allegation, undertook to supply the Council with what he called the "real facts".

How real are the "real facts" presented by the Dutch representative? At best, they gave only part of the picture and are, therefore, quite deceiving. Permit me to give the Security Council a complete and true picture of the situation.

Since the end of the war in the Pacific, the Dutch, from the very beginning of their return to Indonesia, have been imposing a blockade on the Republic of Indonesia. Their naval and air forces have been carrying it out relentlessly. It will be recalled that on 29 January 1947, the blockade was formally codified in a decree issued unilaterally by Lieutenant Governor-General van Mook. The world "unilaterally" should be emphasized here, because at that time the Linggadjati Agreement which contains the *de facto* recognition of the Republic, had already been initialled.

ce jour-là le représentant des Pays-Bas à propos du blocus [*328ème séance*]. Maintenant que les négociations politiques ont été suspendues temporairement, cette question de blocus revêt une importance extrême.

Dans ma déclaration précédente [*328ème séance*], je me suis déjà efforcé de montrer clairement que, malgré l'existence d'une trêve en Indonésie, les Néerlandais continuent de mener une guerre sans merci, une guerre non pas militaire, mais politique et économique. A l'heure actuelle, le Conseil de sécurité ayant rendu impossible toute conquête militaire, les Néerlandais essaient d'étrangler la République en lui imposant un blocus politique et économique.

Certains signes très nets montrent que le blocus politique finira par se retourner contre ses auteurs eux-mêmes. Le Conseil de sécurité se souviendra que le territoire occidental de Java, qui devait devenir un Etat fantoche, a, en définitive, choisi un Président et un Premier Ministre républicains. Cette tendance se développe d'une façon inexorable et le temps travaille en faveur de la République.

La question est tout à fait différente en ce qui concerne le blocus économique et, ici, le temps ne travaille pas pour nous. Le problème devient plus aigu à chaque arrêt des négociations. Dans un discours précédent, j'ai déjà démontré que ce ne sont pas les Indonésiens qui retardent les négociations. Chaque retard, chaque rupture des pourparlers est favorable au blocus néerlandais.

Du fait de ce blocus, l'arrêt des négociations, provoqué par le rejet par les Néerlandais des propositions faites par les Etats-Unis et l'Australie, présente un avantage important pour les Pays-Bas.

Tout ceci peut se dérouler et se déroule malgré l'existence de l'accord de trêve. Je crois, par conséquent, que le Conseil de sécurité devrait accorder une attention particulière à ce problème du blocus.

Parlant du blocus, jeudi dernier [*328ème séance*], M. van Kleffens l'a qualifié de "simple slogan de propagande" et, pour tenter d'établir son allégation, il a entrepris de présenter au Conseil ce qu'il a appelé les "faits réels".

Dans quelle mesure ces "faits réels" présentés par le représentant des Pays-Bas sont-ils réels? Ils éclairent, tout au plus, une partie seulement du tableau et sont donc extrêmement trompeurs. Permettez-moi de donner au Conseil de sécurité une image complète et fidèle de la situation.

Depuis la fin de la guerre dans le Pacifique, dès le début de leur retour en Indonésie, les Néerlandais ont imposé un blocus à la République d'Indonésie. Leurs forces navales et aériennes l'ont exercé implacablement. On se rappellera que, le 29 janvier 1947, le blocus a été officiellement codifié par un décret pris unilatéralement par le Lieutenant-Gouverneur général van Mook. Il faut insister ici sur ce mot "unilatéralement" parce que, à cette époque, l'Accord de Linggadjati, qui contient la reconnaissance *de facto* de la République, avait déjà été signé.

The Dutch regulations of 29 January 1947 were announced as a necessary measure to maintain Dutch control of foreign trade and foreign exchange in Indonesia and are, according to a Dutch allegation, based on the following principles:

(*a*) The transport and export of military and semi-military goods, as well as goods destined for industrial rehabilitation, must be partly prohibited; the part which is permitted can only be carried on with the permission of the competent Dutch military and civil authorities;

(*b*) The transportation and export of estate produce cannot be permitted in those cases where the interests of the rightful owners are prejudiced because the latter have no say in the transaction concerned;

(*c*) The importation of military and semi-military goods is either to be prohibited or to be made subject to a permit;

(*d*) The transport of scarce native products must be made subject to a system of permits.

No close scrutiny of these principles is needed to come to the conclusion that they are primarily meant to bring Republican trade and commerce under total Dutch control. This becomes even more apparent when the following facts are brought to light.

In the first place, actual implementation and enforcement of the regulation on importation of military and semi-military goods, as referred to above, precludes the entry in the Republic of a wide range of goods under the pretext that they are to be considered military or semi-military. The vague definition of these terms has enabled the Dutch authorities, by arbitrary interpretation, to designate as contraband all kinds of machinery and equipment and, in fact, the bulk of everyday essentials and non-essentials. For example, khaki textiles, needles and sometimes even medicines and surgical instruments, are considered contraband. Also regarded as war or semi-war materials, are instruments, transportation and communication equipment such as rolling-stock, tubes and tyres, oxygen, steel, sulphur, and copper wire.

It is obvious that the prohibition of the latter goods is designed to prevent the reconstruction and development of Indonesian economy which had suffered so much at the hands of the Japanese.

The importation into the Republic of actual war material such as arms, ammunition, and so forth, is without exception prohibited. This cannot be called equitable, since the Dutch Gov-

La réglementation établie par les Néerlandais, le 29 janvier 1947, fut annoncée comme une mesure nécessaire pour maintenir le contrôle néerlandais du commerce extérieur et du change en Indonésie; selon une information néerlandaise, cette réglementation repose sur les principes suivants:

a) Le transport et l'exportation des articles présentant le caractère de fournitures militaires et semi-militaires, ainsi que des produits destinés à la reconstruction industrielle, doivent être en partie interdits. Dans les cas où le transport et l'exportation sont permis, ils ne peuvent être effectués qu'avec l'autorisation des autorités civiles et militaires néerlandaises compétentes;

b) Le transport et l'exportation des produits provenant des plantations ne peuvent être autorisés lorsque les intérêts des propriétaires légitimes se trouvent lésés, en raison du fait que ces derniers n'ont pas leur mot à dire dans les transactions;

c) L'importation des fournitures militaires et semi-militaires doit être interdite ou soumise à une autorisation;

d) Le transport des produits indigènes peu abondants doit être soumis au régime des autorisations.

Il n'est pas nécessaire de procéder à un examen approfondi de ces principes pour s'apercevoir qu'ils sont surtout destinés à placer le commerce et le négoce de la République sous la régie absolue des Pays-Bas. Cette constatation devient encore plus évidente si l'on met en lumière les faits suivants:

En premier lieu, la mise en vigueur et l'application des règlements relatifs à l'importation de fournitures de nature militaire ou semi-militaire, que nous avons mentionnés ci-dessus, exclut en fait l'entrée en territoire républicain d'une très grande variété de marchandises sous le prétexte qu'elles doivent être considérées comme des fournitures militaires ou semi-militaires. L'imprécision qui caractérise ces termes a permis aux autorisés néerlandaises de classer, par une interprétation arbitraire, dans la catégorie des articles de contrebande toutes sortes de machines et de matériel et, en fait, la plupart des produits de première nécessité et autres articles de consommation quotidienne. Par exemple, les tissus kakis, les aiguilles, et parfois même les médicaments et instruments de chirurgie sont considérés comme de la contrebande. Sont également considérés comme matériel de guerre ou assimilable, les instruments, le matériel de transport et de communications tels que le matériel roulant, les pneus, les chambres à air, l'oxygène, l'acier, le soufre et le fil de cuivre.

Il est évident que l'interdiction de ces derniers articles est destinée à empêcher la reconstruction et le développement de l'économie indonésienne, qui a tant souffert sous l'action des Japonais.

L'importation en territoire républicain de matériel de guerre proprement dit tels que les armements, les munitions, etc., est absolument interdit. On ne saurait dire qu'une telle mesure

ernment is free — there is an existing truce agreement — to import any kind and any quantity of war materials it desires, in order to meet the requirements of its armed forces.

With regard to exports from Republican territory, the decree made a distinction between estate and native products. There were still considerable stocks of all kinds of products, such as rubber, sugar, and so forth, which were considered by the Dutch as estate-owned. The Dutch claimed that all exports of these estate-owned products were subject to a licence from the Dutch Colonial Government, even though the latter had no actual control over them. In this connexion it should be noted that in the first place, the so-called estate products, such as sugar, tea, coffee, tobacco, and so forth, are also grown by native cultivation. At no time is one in a position to specify what part of certain stocks of sugar, for example, is estate-grown or native-grown. In this connexion it may be remarked that there are several Indonesian sugar estates and refineries, for example those of the Mangkunegara, which are still maintaining production right up to the present time.

In the second place, when the Dutch retreated in the face of the Japanese invasion, their Government had instructed civil and military authorities to have all existing supplies completely destroyed. It may therefore be assumed, with a great deal of justification, that goods owned by the Dutch in 1942 had either been destroyed or consumed in the course of three and a half years of Japanese occupation.

A third point is that during the Japanese occupation and afterwards, under the Government of the Republic of Indonesia — now in existence for almost three years — production was carried on under Indonesian management and operation. Thus, present supplies are almost entirely produced and owned by Indonesians.

These considerations suggest the conclusion that the distinction between estate and native produce is often unworkable, and that the Dutch cannot possibly be justified in decreeing that the estate-owned products may not be transported and exported.

What is actually possible under what the Dutch term "legal commerce," that is, commerce according to and in compliance with Dutch regulations? At best, it is a cumbersome method of trading. In order to get native-grown products out of Republican territory, one has to send a ship from abroad loaded with manufactured goods with which he may be able to pay for the desired produce. To this end, the merchant must first inform the Dutch authorities of his intentions, and secure from them permission for the barter transaction. After a licence has been granted, he reports with his ship to a Dutch-controlled har-

est équitable, puisque le Gouvernement néerlandais est libre — aux termes de l'accord de trêve existant — d'importer toutes sortes et toutes les quantités de matériel de guerre qu'il désire afin de satisfaire aux besoins de ses forces armées.

En ce qui concerne les exportations en provenance du territoire républicain, le décret établit une distinction entre les produits des colons et ceux des indigènes. Il y avait encore des stocks importants de produits de toutes sortes, tels que le caoutchouc, le sucre, etc. . . que les Néerlandais considéraient comme appartenant aux colons. Les Néerlandais ont prétendu que toutes les exportations de produits appartenant ainsi aux colons devaient être soumises à une licence accordée par le Gouvernement colonial néerlandais, en dépit du fait qu'ils échappaient au contrôle effectif de ce dernier. A cet égard, il convient de remarquer que ces prétendus produits des colons, tels que le sucre, le thé, le café, le tabac, etc., sont également cultivés par les indigènes. Il est pratiquement impossible de déterminer, à aucun moment, pour les stocks de sucre par exemple, les quantités produites par les colons et celles qui sont produites par les indigènes. Il y a lieu d'observer à ce sujet que plusieurs plantations et raffineries de sucre indonésiennes, par exemple celles du Mangkunegara, ont maintenu leur production jusqu'à ce jour.

En outre, quand les Néerlandais se sont retirés devant l'invasion japonaise, leur Gouvernement avait donné l'ordre aux autorités civiles et militaires de procéder à la destruction totale de tous les stocks existants. Par conséquent, on est en droit de présumer que les produits qui appartenaient aux Néerlandais en 1942 ont été, soit détruits, soit consommés au cours des trois ans et demi d'occupation japonaise.

En troisième lieu, pendant l'occupation japonaise et, par la suite, sous le Gouvernement de la République indonésienne qui existe maintenant depuis près de trois ans, la production a été assurée par les Indonésiens et sous leur direction. Par conséquent, les approvisionnements actuels, produits presque entièrement par les Indonésiens, sont leur propriété.

A la lumière de ces considérations, on est amené à conclure qu'une distinction entre les produits des colons et ceux des indigènes est souvent impossible et que les Néerlandais ne peuvent pas être fondés à décréter que les produits appartenant aux colons ne seront ni transportés ni exportés.

En réalité, quels sont les opérations possibles conformément à ce que les Néerlandais appellent le "commerce légal", c'est-à-dire le commerce effectué selon les règlements néerlandais? Le mieux qu'on en puisse dire est qu'il s'agit là d'une méthode d'échanges fort incommode. Si l'on veut se procurer des produits indigènes en provenance du territoire républicain, il faut envoyer de l'étranger un bateau chargé de produits manufacturés au moyen desquels on paiera les produits désirés. A cet effet, le négociant doit d'abord informer les autorités néerlandaises de ses intentions et obtenir d'elles l'autorisation de procéder

bour, for instance, Batavia, where his ship is inspected and the value of his manufactured goods estimated. This estimate is arbitrary and does not take into account the value expressed in the ship's manifest. Furthermore, the traders have often experienced, in practice, a complete lack of consistency on the part of the Dutch in their evaluation of the goods. The ship is then permitted to proceed to a Republican port where the barter deal takes place. With the native produce aboard, the ship again has to report to Batavia. Here the ship is again inspected and the value of the native produce is estimated. In this case too, the estimate is arbitrary. If more produce is brought in than the value of the exchange goods, as arbitrarily estimated by the Dutch, the excess is bought up in local currency at prices unilaterally fixed by the Dutch. Not infrequently "violations" of the regulations are conveniently found, which is made easy by the loose and vague formulation of the decree. The result is fines, partial or complete confiscation of cargo, unnecessary and costly delays and even jail sentences. It is obvious that a trading procedure as described here, is, to say the least, not conducive to the establishment of normal and favourable trade between the Republic and foreign countries.

The already negligible volume of trade possible under such intolerable circumstances was even more reduced when, simultaneously with the so-called "police action," the Netherlands-Indies Colonial Government found suitable reasons to declare the north coast of Java and the greater part of the east coast of Sumatra temporarily closed to shipping. The word "temporarily" should appropriately be placed between quotation marks because today, almost one year after the "police action," considerable portions of the aforementioned coasts are still closed. As a matter of fact, new areas have been added when some parts of the south coast of Java were also declared closed.

I hope that what I have said today is sufficient to show that the Dutch blockade is not a mere propaganda slogan. It is real and existing. It is now more intense than before. It is continued with all its grave consequences.

In this connexion, it is illuminating to read in the report by the Committee of Good Offices on 21 June [*document S/848*] that the continuation of the blockade — referred to by the Committee as "the failure of the truce to bring about the resumption of normal trade and commerce" — has caused severe shortages of important commodities, particularly medical supplies, and in some cases, even food. In the opinion of the Committee of Good Offices, the existence of such

à l'opération de troc. Une fois que la licence lui a été accordée, il se présente avec son bateau dans un port surveillé par les Néerlandais, par exemple Batavia, où son bateau est inspecté et la valeur de ses produits manufacturés évaluée. Cette évaluation est arbitraire et ne tient pas compte de la valeur indiquée dans le manifeste du bateau. En outre, dans l'évaluation de leurs marchandises par les Néerlandais, les commerçants se sont souvent heurtés, dans la pratique, à un manque absolu de logique. Le bateau est ensuite autorisé à se rendre dans un port de la République où a lieu l'opération de troc. Avec ses produits indigènes à bord, le bateau doit retourner à Batavia. Là, il est de nouveau inspecté et les produits indigènes évalués. Dans ce cas également, l'évaluation est arbitraire. Si l'on se présente avec une quantité de produits supérieure en valeur à celle des marchandises fournies en échange — sur la base de l'évaluation arbitraire des Néerlandais — l'excédent est racheté en monnaie locale, à des prix fixés unilatéralement par les Néerlandais. On constate assez fréquemment la violation des règlements, rendue aisée par l'imprécision de la teneur du décret. Cela a pour résultat des amendes, la confiscation partielle ou complète du chargement, des retards inutiles et coûteux, et même des peines de prison. Il est évident que de telles pratiques commerciales sont peu favorables, pour ne pas dire plus, à l'établissement d'échanges commerciaux normaux et profitables entre la République et les pays étrangers.

Le volume du commerce, déjà négligeable, qu'il était possible d'effectuer dans des conditions aussi intolérables, s'est trouvé réduit encore davantage, lorsque le Gouvernement colonial des Indes néerlandaises, au moment de recourir à ce qu'il a appelé son "action de police", a estimé qu'il avait des raisons pertinentes d'interdire temporairement à la navigation la côte nord de Java et la plus grande partie de la côte est de Sumatra. Ce mot "temporairement" devrait très justement être mis entre guillemets, car aujourd'hui, près d'un an après ladite "action de police", une grande partie des côtes que je viens de mentionner sont encore fermées à la navigation. En fait, cette interdiction s'est étendue à de nouvelles régions quand certaines parties de la côte sud de Java ont été, à leur tour, fermées à la navigation.

J'espère que ce que j'ai dit aujourd'hui suffit à montrer que le blocus néerlandais n'est pas un simple slogan de propagande. Ce blocus est une réalité; il existe et est aujourd'hui plus sévère que jamais. Il est imposé avec toutes les conséquences graves qui en découlent.

A cet égard, il est instructif de lire, dans le rapport de la Commission des bons offices, en date du 21 juin [*document S/848*], que la prolongation du blocus — à laquelle la Commission fait allusion dans les termes suivants: "La trêve n'a pas encore rendu possible la reprise des échanges commerciaux" — a entraîné une grave pénurie de denrées de première nécessité, notamment des produits pharmaceutiques et même, dans certains cas, des produits alimentaires. La

shortages constitutes a primary problem for the Republic.

For this reason, and in view of the fact that delay in the implementation of article 6 of the truce agreement, stipulating the restoration of normal trade and intercourse, has an adverse influence on the political negotiations, I beg leave to bring the Dutch blockade to the particular attention of the Security Council. That is why I ask, with the utmost emphasis, that the Council give its opinion of this blockade. I understand, however, that the Council can do this only after the necessary information is received from the Committee of Good Offices. After the charges and explanations of both parties, the Security Council can now request a report from the Committee of Good Offices. This report, it seems to me, can be sent in very quickly, because the Committee must undoubtedly already be well-informed on this problem.

I think it would be well if the Security Council were informed not only on the actual facts on the blockade itself, but on the blockade with all its consequences. A most important point which this report should cover is the question of how this blockade can still continue when the truce agreement signed aboard the *Renville* last January is in force.

Mr. SNOUCK HURGRONJE (Netherlands): On 10 June [*316th meeting*] the Netherlands representative informed members of the Security Council that on 7 June an agreement on the regulation of goods traffic had been reached in the Economic and Financial Committee of the Committee of Good Offices. This agreement was reached by the Netherlands and Republican representatives in that sub-committee, which was one of the sub-committees set up under the auspices of the Committee of Good Offices to further the negotiations. I am sorry to say now that apparently a change of heart took place in the Republican delegation, because it was stated in a Press communiqué of the Committee of Good Offices on 28 June that the Republican delegation has rejected the maritime agreement concluded earlier at Kaliurang by this sub-committee.

I want to stress the point that, during negotiations of such a delicate and intricate nature as those taking place in Indonesia, it is only to be expected that suggestions made to the parties are, from time to time, rejected by one party and then by the other, but that this does not warrant the conclusion that either party is the villain. As there are people who are only too ready to decry the Netherlands as throwing obstacles in the path of the negotiations, it is useful to recall that on this point the Indonesian Republic has seen fit to change its position, which, of course, has a certain influence on the progress of the negotiations.

Meanwhile, I am happy to add that, according to information which I received this morning,

Commission des bons offices estime que l'existence de telles pénuries constitue un problème primordial pour la République.

Pour cette raison et étant donné que le retard apporté dans l'application de l'article 6 de l'accord de trêve, qui prévoyait le rétablissement d'échanges commerciaux normaux, exerce une influence défavorable sur les négociations politiques, je me permets de signaler particulièrement à l'attention du Conseil de sécurité ce blocus néerlandais. Et c'est pourquoi je demande instamment au Conseil de donner son avis sur ce blocus. Je conçois, cependant, que le Conseil ne puisse le faire qu'après avoir reçu les renseignements nécessaires de la Commission des bons offices. Maintenant qu'il a entendu les accusations et les explications des deux parties en cause, le Conseil de sécurité peut demander un rapport à la Commission des bons offices. Ce rapport, à mon avis, peut être envoyé très rapidement, car la Commission est déjà, sans aucun doute, bien renseignée sur la question.

J'estime qu'il serait bon que le Conseil de sécurité soit informé, non seulement sur les faits positifs du blocus lui-même, mais aussi sur toutes les conséquences qui en découlent. Un des aspects les plus importants dont devrait traiter ce rapport est la question de savoir comment il se fait que ce blocus soit maintenu, tandis que l'accord de trêve, signé à bord du *Renville* en janvier dernier, est en vigueur.

M. SNOUCK HURGRONJE (Pays-Bas) (*traduit de l'anglais*): Le 10 juin [*316ème séance*], le représentant des Pays-Bas a avisé les membres du Conseil de sécurité que la Sous-Commission économique et financière de la Commission des bons offices était parvenue, le 7 juin, à un accord sur la réglementation du trafic des marchandises. Cet accord a été conclu par les représentants des Pays-Bas et de la République au sein de cette Sous-Commission, qui était l'un des organes créés sous les auspices de la Commission des bons offices pour faciliter les négociations. J'ai le regret de déclarer maintenant que, apparemment, un changement de détermination s'est produit au sein de la délégation républicaine, puisqu'un communiqué de presse, publié par la Commission des bons offices le 28 juin, déclare que la délégation républicaine a rejeté l'accord maritime conclu antérieurement à Kaliurang par cette Sous-Commission.

Je tiens à souligner que, au cours de négociations d'une nature aussi délicate et compliquée que celles qui se poursuivent en Indonésie, il faut normalement s'attendre à ce que les propositions faites aux parties soient parfois rejetées par l'une ou par l'autre, mais cela n'autorise pas à jeter un blâme sur telle ou telle partie. Etant donné qu'il y a des personnes qui ne sont que trop disposées à accuser les Pays-Bas d'accumuler les obstacles sur la voie des négociations, il y a lieu de rappeler que, dans cette question, la République d'Indonésie a jugé bon de modifier sa position, ce qui naturellement exerce une certaine influence sur le développement des négociations.

Je suis heureux d'ajouter que, entre temps, selon des renseignements que j'ai reçus ce matin,

the Netherlands representatives have again informally consulted with Republican representatives in order to find a new basis of agreement on this important subject of maritime goods traffic. In view of what has been said by Mr. Palar today, I do not see any reason for the Security Council to interfere with the work of the Committee of Good Offices, as negotiations on this point are still progressing. The Committee of Good Offices will undoubtedly report, in due time, to the Council on this subject.

Again I must request the Security Council to let the Committee of Good Offices get on with its task and let the parties pursue their negotiations with the Committee, without interrupting it at any moment which might be inopportune in relation to the real progress of the discussions.

There is another point which I want to bring out. The representative of Indonesia mentioned this afternoon the question of the supply of medicines and surgical instruments, and tried to suggest that we, the Netherlands, prevented medical supplies, and so forth, from going to Republican territory. It is quite incorrect that the Republican Government has ever applied to the Netherlands East Indies Government for medical supplies and that such a request has not been met. When, a few months ago, the Republican Government suggested that, under the intercourse scheme for the Padang area, vegetables and so forth should be supplied to the Netherlands-controlled territory in exchange for quinine tablets, the residents of Padang immediately agreed to this. When the International Red Cross thought that Bantam required quinine, the Netherlands East Indies Government immediately placed at the disposal of the International Red Cross a quantity of 500,000 quinine tablets, in spite of the fact that their own stocks were limited. Actually, those tablets were not delivered because the Republican Red Cross was unable to arrange for distribution in Bantam. Recently when Chinese quarters proposed to transport textiles and medicine to Bantam by way of relief, the competent Netherlands authorities agreed immediately. No legal provision whatever prohibits the importation of medicine from abroad to Republican territory.

Mr. Hood (Australia): Very briefly, I should like to support the suggestion made by the representative of Indonesia, to the effect that the Security Council should request a report from the Committee of Good Offices on the economic aspects of the implementation of the truce. I think that this is pre-eminently a case in which the Security Council is entitled, and ought, to call for a report from its own Committee. We have had before us at two consecutive meetings statements from the representatives of Indo-

les représentants des Pays-Bas ont de nouveau consulté officieusement les représentants de la République pour trouver un terrain d'entente dans l'importante question que constitue le trafic maritime des marchandises. Considérant ce qu'a déclaré aujourd'hui le représentant de la République d'Indonésie, je ne vois aucune raison pour que le Conseil de sécurité intervienne dans les travaux de la Commission des bons offices alors que les négociations entreprises sur ce point continuent. En temps voulu, la Commission des bons offices présentera certainement un rapport au Conseil de sécurité sur la question.

Je demande une fois de plus au Conseil de sécurité qu'il permette à la Commission des bons offices de poursuivre sa tâche et laisse les parties négocier avec la Commission, sans les interrompre à un moment qui pourrait être inopportun et nuire ainsi à la bonne marche des pourparlers.

Il est un autre point que je tiens à mettre en lumière. Le représentant de l'Indonésie a mentionné cet après-midi la question des fournitures de produits pharmaceutiques et d'instruments de chirurgie. Il a insinué que nous, Pays-Bas, empêchions l'entrée de fournitures médicales et autres en territoire républicain. Il est tout à fait inexact de dire que le Gouvernement républicain ait jamais adressé une demande au Gouvernement des Indes néerlandaises en ce qui concerne les fournitures médicales et qu'une telle demande n'ait pas été satisfaite. Quand, il y a quelques mois, le Gouvernement républicain a proposé, aux termes du programme d'échanges commerciaux pour la région du Padang, l'envoi dans le territoire contrôlé par les Pays-Bas de légumes, etc., en échange de comprimés de quinine, les habitants de Padang ont immédiatement souscrit à cette proposition. Lorsque la Croix-Rouge internationale a estimé que Bantam avait besoin de quinine, le Gouvernement des Indes néerlandaises a aussitôt mis à la disposition de la Croix-Rouge internationale une quantité de 500.000 comprimés de quinine, en dépit du fait que ses propres stocks étaient limités. En fait, ces comprimés ne sont pas parvenus à destination, parce que la Croix-Rouge républicaine n'a pas été en mesure d'en assurer la distribution à Bantam. Lorsque des milieux chinois ont proposé récemment de transporter, à titre de secours, des étoffes et des produits pharmaceutiques à Bantam, les autorités compétentes des Pays-Bas ont aussitôt accepté. Il n'y a absolument aucune disposition légale qui interdise l'importation en territoire républicain de produits pharmaceutiques venant de l'étranger.

M. Hood (Australie) (*traduit de l'anglais*): Je tiens à déclarer très brièvement que j'approuve la proposition du représentant de l'Indonésie tendant à ce que le Conseil de sécurité demande à la Commission des bons offices de lui adresser un rapport sur l'application de la trêve dans ses aspects économiques. Je pense qu'il s'agit là, par excellence, d'un cas où le Conseil de sécurité a le droit et le devoir de demander un rapport à sa propre Commission. Nous avons entendu, au cours de deux séances successives, les déclarations

nesia and of the Netherlands respectively, in diametrically opposite senses, both of them not without detail and both of them containing statements which, if true, and if accepted by the Council, in either sense, must influence, quite distinctly, the mind of the Council on the problem as a whole. Therefore, without elaborating that point, I wish to add the voice of my own delegation in support of the suggestion made by the representative of Indonesia.

Mr. TSIANG (China): In view of the charges and counter-charges made by the representatives of the Netherlands and Indonesia in regard to the question of economic relations, it seems to me that it would be only wise for the Council to decide on no course of action; it seems to me that it is our primary duty to get more information on the subject. We are not ready to pass judgment; we are not ready to suggest a course of action; we must get the information necessary for an understanding of the problem. Therefore, it seems most reasonable that the Security Council should ask the Committee of Good Offices to furnish it with that information. It may be that the Committee of Good Offices has already included information of this nature in the report which is before us, but if that kind of information is not included, we should ask the Committee to furnish it.

The information we desire, broadly, consists of two kinds. The first concerns the present state of trade within Indonesia and between Indonesia and the outside world. That is one category, and would include details of restrictions in the form of direct prohibitions of certain specified items of trade or classes of trade. That is one type of restriction, and then we require information about import and export controls, exchange controls and shipping controls. What are they? It may be that some of these controls are necessary for the economy of the region; we know that not all countries operate on the principle of the complete freedom of trade, and we ought to know what are the types of restrictions and controls.

Then there is another category of information we should like. The Committee realizes that there has been a delay in the implementation of article 6 of the truce agreement which relates to the restoration of normal trade and commerce. We should like the Committee to tell us the reasons for the delay in the implementation of that article.

It appears to my delegation that this request of mine for information is a simple question of procedure, and therefore I hope that if the President thinks it advisable to accept my request,

qu'ont prononcées respectivement le représentant de l'Indonésie et celui des Pays-Bas; ces déclarations sont diamétralement opposées et contiennent des détails et des affirmations qui, s'ils étaient exacts et admis par le Conseil, ne pourraient pas ne pas influencer très nettement, dans un sens ou dans l'autre, l'opinion de ce dernier sur l'ensemble du problème. C'est pourquoi, sans vouloir insister sur ce point, je tiens néanmoins à joindre la voix de ma délégation à l'appui de la proposition faite par le représentant de l'Indonésie.

M. TSIANG (Chine) (*traduit de l'anglais*): Etant donné les accusations et les contre-accusations qu'ont formulées les représentants des Pays-Bas et de l'Indonésie au sujet des relations économiques, j'estime que le Conseil agirait sagement en s'abstenant de prendre une décision quelconque; le premier devoir qui nous incombe est, à mon avis, d'obtenir un complément d'information sur la question. Nous ne sommes pas encore en mesure de porter un jugement; nous ne sommes pas non plus en mesure de proposer des mesures dans un sens quelconque. Il nous faut d'abord obtenir les renseignements nécessaires à l'intelligence du problème. Aussi, le plus raisonnable me paraît pour le Conseil de sécurité de demander à la Commission des bons offices de lui fournir ces renseignements. Il est possible que la Commission des bons offices ait déjà fourni ce genre de renseignements dans le rapport que nous venons de recevoir, mais, si tel n'est pas le cas, il faudrait inviter la Commission à le faire.

Les renseignements dont nous avons besoin sont, *grosso modo,* de deux sortes. Les premiers concernent l'état actuel des échanges commerciaux à l'intérieur de l'Indonésie, ainsi qu'entre l'Indonésie et les autres pays. Cette première catégorie comprendrait des précisions au sujet des restrictions imposées sous la forme d'interdictions directes à l'importation de certains articles déterminés ou de catégories d'articles commerciaux. Nous avons également besoin de renseignements au sujet de certaines autres restrictions, à savoir les contrôles à l'importation et à l'exportation, le contrôle des changes et le contrôle de la navigation. En quoi consistent ces contrôles? Il est possible que certains d'entre eux soient nécessaires pour l'économie de la région; nous n'ignorons pas que le principe de la liberté complète des échanges n'est pas appliqué dans tous les pays, et il convient que nous sachions quels sont les types de restrictions et de contrôles qui sont en vigueur.

Il y a encore une autre sorte de renseignements dont nous avons besoin. La Commission constate qu'il s'est produit un retard dans la mise en application de l'article 6 de l'accord de trêve, relatif au rétablissement normal des échanges commerciaux. Nous voudrions que la Commission nous fasse connaître les raisons pour lesquelles l'application de cet article a été ainsi retardée.

Ma délégation est d'avis que cette demande de renseignements est une simple question de procédure; c'est pourquoi, si le Président juge bon d'accepter ma demande, j'espère qu'il

he will make a ruling to that effect without going through the formality of moving a resolution and voting upon it.

Mr. GROMYKO (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): The opinion expressed by the Indonesian, and, if I have understood rightly, the Chinese representatives, seems to me to be quite correct. The Security Council should receive more complete and detailed information on the economic blockade to which the Republic of Indonesia is being subjected by the Netherlands. Such information should, in my opinion, be made available to the Council without delay, so as to enable it to reopen discussion on this question in the near future — at its next regular meeting devoted to the question.

Mr. EL-KHOURI (Syria): If I have understood him correctly, the representative of Indonesia cited many examples and mentioned many articles which are prohibited or subject to certain formalities which would prevent their importation into Indonesia. The representative of Indonesia mentioned such articles as khaki textiles, needles, instruments of all sorts, and transportation and communication equipment such as rolling stock, tubes and tyres, oxygen, steel, sulphur and copper wire. He also mentioned other things, such as sugar, but when the representative of the Netherlands defended his position, he mentioned only medical supplies and denied the prevention of these imports. The representative of the Netherlands mentioned nothing about the other articles, or whether the statement made by the representative of Indonesia that all these articles are subject to such a prohibition is true or not. Although it is true that the representative of Indonesia mentioned medical supplies, saying that "sometimes even medicines and surgical instruments are considered contraband", why did the representative of the Netherlands confine himself to mention of only such supplies?

With regard to the other matters, if we could hear what the representative of the Netherlands says about this — whether he admits them or denies them — that might be helpful. If we heard his reply in connexion with these matters at the same time, the Committee of Good Offices could be asked to give information on this point if we were not satisfied with the reply.

The PRESIDENT (*translated from Russian*): If there are no more speakers, I have a proposal to make.

The Indonesian representative, supported by Australia and two members of the Security Council, namely, China and the USSR, has suggested that the President send a telegram to the Committee of Good Offices requesting detailed information on the blockade of the Republic of Indonesia by the Netherlands. A time limit should be imposed in compliance with this direction so that this matter, so vital to the

prendra une décision présidentielle à ce sujet, sans procéder à toutes les formalités qu'entraînent la présentation et le vote d'une résolution.

M. GROMYKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): L'idée que viennent d'exprimer ici le représentant de l'Indonésie et, si je ne m'abuse, le représentant de la Chine, me paraît tout à fait juste. Le Conseil de sécurité devrait disposer d'informations plus complètes et plus détaillées sur le blocus économique imposé par les Pays-Bas à la République d'Indonésie. A mon avis, il faudrait que cette documentation fût immédiatement mise à la disposition du Conseil afin que nous puissions reprendre l'examen de ce problème le plus tôt possible, c'est-à-dire dès la prochaine séance consacrée à cette question.

M. EL-KHOURI (Syrie) (*traduit de l'anglais*): Si je l'ai bien compris, le représentant de l'Indonésie a cité un grand nombre d'exemples et mentionné un grand nombre d'articles dont l'importation en Indonésie est, soit interdite, soit soumise à certaines formalités, qui empêchent cette importation. Le représentant de l'Indonésie a mentionné des articles tels que les tissus kaki, les aiguilles, les instruments de toutes sortes, ainsi que du matériel de transport et de communications comme le matériel roulant, les pneus et chambres à air, l'oxygène, l'acier, le soufre et les fils de cuivre. Il a mentionné également d'autres produits comme le sucre; or, dans sa défense, le représentant des Pays-Bas n'a mentionné que les fournitures médicales et a nié que leur importation fût interdite. Le représentant des Pays-Bas n'a pas parlé des autres articles, ni précisé s'il était exact, comme l'a affirmé le représentant de l'Indonésie, que tous ces articles fussent l'objet d'une telle interdiction. Le représentant de l'Indonésie, en effet, mentionne les fournitures médicales en disant que "quelquefois, les produits pharmaceutiques et les instruments de chirurgie sont eux-mêmes considérés comme contrebande"; mais pourquoi le représentant des Pays-Bas n'a-t-il répondu qu'au sujet des produits pharmaceutiques et des fournitures médicales?

En ce qui concerne les autres articles, il serait peut-être utile de savoir ce qu'en dit le représentant des Pays-Bas, s'il admet les faits allégués, ou s'il les dément. Si nous pouvions entendre sa réponse à ce sujet, nous aurions la possibilité, au cas où cette réponse ne serait pas satisfaisante, de demander à la Commission des bons offices de nous donner des éclaircissements.

Le PRÉSIDENT (*traduit du russe*): Si personne ne demande plus la parole, je voudrais faire une proposition.

Le représentant de l'Indonésie a formulé une proposition qui a été appuyée par l'Australie et par deux membres du Conseil, à savoir la Chine et l'URSS. Aux termes de cette proposition, le Président devrait envoyer un télégramme à la Commission des bons offices pour lui demander des renseignements détaillés sur le blocus imposé par les Pays-Bas à la République d'Indonésie. Dans ce télégramme, il y aurait également lieu

Indonesian people, may not drag on unduly. I accept the proposal.

Mr. VAN LANGENHOVE (Belgium) (*translated from French*): The President mentioned a time limit, but did not set one.

The PRESIDENT (*translated from French*): Does that interest the representative of Belgium?

Mr. VAN LANGENHOVE (Belgium) (*translated from French*): It interests me all the more, as I am opposed to it.

The PRESIDENT (*translated from French*): Is the Belgian representative opposed to any time limit?

Mr. VAN LANGENHOVE (Belgium) (*translated from French*): Yes, because I feel such a decision would show a lack of confidence in the Committee of Good Offices which would be completely out of place.

The PRESIDENT (*translated from French*): Speaking now as a member of the Security Council and not as the President, I fail to grasp the reasons of the Belgian representative. How could it possibly harm the prestige of the Committee of Good Offices if the Security Council asked this Committee of Good Offices for a report on the Netherlands blockade of the Indonesian Republic? Who would be better fitted to give us information on this subject than the Council's organ on the spot? Indeed, I think it would be showing great confidence in the Committee of Good Offices if we sent such a cable.

The members of the Council know that I myself make every reservation as regards this Committee, but as the request has been made, I must, as President of the Council, agree to the request.

Secondly, why is the Belgian representative afraid of bringing the blockade question into the open before public opinion and the Security Council? I fail to see his reasons. It cannot be gainsaid that the Indonesian people, who are hemmed in a narrow zone called the Indonesian Republic, cannot now receive even pharmaceutical products and medicaments. There has been a great deal of talk about humanitarianism and humane principles, but no sooner does the Indonesian Republic ask for the blockade to be lifted, than the Belgian representative applies a veto. I cannot understand this at all.

Is there something to hide here? Must the Security Council be kept in the dark about the way in which the blockade is being applied? Is it not the Security Council's concern to know whether the Indonesian people are being starved? The Security Council must examine this question. The French representative even waxed ironical when I said the Indonesian question might be

de fixer une date limite pour la réponse, afin de ne pas retarder la solution d'un problème aussi vital pour le peuple d'Indonésie. J'accepte cette proposition.

M. VAN LANGENHOVE (Belgique): Le Président a parlé d'une date limite sans la fixer.

Le PRÉSIDENT: Cela intéresse-t-il le représentant de la Belgique?

M. VAN LANGENHOVE (Belgique): Cela m'intéresse d'autant plus que j'y suis opposé.

Le PRÉSIDENT: Le représentant de la Belgique y est opposé, quelle qu'elle soit?

M. VAN LANGENHOVE (Belgique): Oui, parce que je crois qu'une telle décision exprimerait un manque de confiance à l'égard de la Commission des bons offices et serait absolument déplacée.

Le PRÉSIDENT: Je ne peux pas comprendre — et je parle maintenant comme représentant d'un Etat et non pas comme Président — les raisons du représentant de la Belgique, et ceci pour les motifs suivants: En quoi cela peut-il nuire au prestige de la Commission des bons offices que le Conseil de sécurité demande à cette Commission, dite des bons offices, de lui présenter un rapport sur le blocus exercé par les Pays-Bas à l'égard de la République indonésienne? Qui, mieux que cet organe qui est sur place, peut nous donner des renseignements à cet égard? Je considère que c'est, au contraire, témoigner d'une grande confiance à l'égard de la Commission des bons offices que de lui adresser un télégramme de ce genre.

Quant à moi, les membres du Conseil savent que je fais toute réserve au sujet de cette Commission. Cependant, en ma qualité de Président, je dois acquiescer à cette demande, puisqu'elle a été faite.

En second lieu, pourquoi le représentant de la Belgique craint-il de poser cette question sur le blocus ouvertement, devant l'opinion publique, devant le Conseil de sécurité? Les raisons du représentant de la Belgique sont incompréhensibles pour moi. C'est un fait incontestable que le peuple indonésien, qui est enfermé dans une étroite zone qui s'appelle la République indonésienne, se trouve en ce moment dans une situation telle qu'il ne reçoit même pas de produits pharmaceutiques et de médicaments. Alors que d'innombrables paroles ont été prononcées sur l'humanitarisme et sur l'humanité, au moment où la République indonésienne demande que le blocus cesse, le représentant de la Belgique oppose un certain veto. Pour moi, cela est absolument incompréhensible.

Est-ce qu'il y a quelque chose à cacher ici? Est-ce que le Conseil de sécurité ne doit pas savoir sous quelle forme le blocus a lieu? Est-ce que le Conseil de sécurité n'est pas intéressé à savoir si le peuple indonésien n'est pas affamé? Il y a là une question qu'il est nécessaire que le Conseil de sécurité examine. Le représentant de la France a même fait de l'ironie à propos de

discussed for months, perhaps even years. Unfortunately, history teaches us that colonial questions are sometimes discussed for such lengths of time.

Consequently, if we wish to settle this question as soon as possible, although I am not at all a supporter of the Committee of Good Offices, I think we must agree to the request of one of the parties, which is now in a position of legitimate defence against the aggressor. That is why, speaking as representative of the Ukrainian SSR, I must say that I cannot understand the attitude of the Belgian representative.

Speaking as President, I think that a delay of five days would be enough.

Mr. VAN LANGENHOVE (Belgium) (*translated from French*): The President was good enough to state that he failed to understand my position, a fact which I very much regret. I think I am more fortunate that he in that I think I can understand his position. He said that he had no confidence in the Committee of Good Offices. I suspected as much. That is why he wishes to make the communication to be sent to that Committee into a kind of ultimatum. That is not what the Chinese representative proposed. For myself, I am opposed to the addition proposed by the President. I ask that information requested of the Committee of Good Offices should deal with both the facts alleged by the Indonesian representative and those alleged by the Netherlands representative.

I request a vote on that point.

The PRESIDENT (*translated from French*): I am going to put this proposal to a vote.

Mr. GROMYKO (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): It would seem that even the representative of Belgium has no objection to the Security Council's requesting the Committee of Three to furnish the Council with information on the question of the economic blockade. That being the case, I think I am safe in saying that the proposal will meet with no objection within the Security Council as a whole. If everyone agrees in principle that a request for such information should be made to the Committee of Three, then would it not be better if the Committee provided that information in good time rather than after some delay? I think elementary logic tells us that the sooner the Committee of Three provides that information, the better for the Security Council.

The PRESIDENT (*translated from Russian*): The President has made a ruling accepting the request of the representative of the Indonesian Republic that a telegram should be sent to the Committee of Good Offices with a request for a detailed report on the blockade. The Belgian representative has made an objection. I must now put the President's ruling to the vote.

Mr. LAWFORD (United Kingdom): I do not wish to delay the Security Council unnecessarily, but I am slightly worried. It seems to me that an

mon observation selon laquelle la question indonésienne sera encore discutée, à mon avis, durant des mois et peut-être des années. Malheureusement, l'histoire montre que les questions coloniales sont parfois discutées de cette façon.

Par conséquent, si nous voulons régler cette question le plus vite possible, et bien que je ne sois pas du tout partisan de la Commission des bons offices, nous devons acquiescer à la demande de l'une des parties qui est maintenant en état de légitime défense contre l'agresseur. Voilà pourquoi la position du représentant de la Belgique, m'est incompréhensible, en ma qualité de représentant de la République socialiste soviétique d'Ukraine.

En ma qualité de Président et en ce qui concerne le délai, je crois que cinq jours suffisent.

M. VAN LANGENHOVE (Belgique): Le Président a bien voulu dire qu'il ne comprenait pas ma position. Je le regrette beaucoup. Je crois être plus fortuné que lui et crois comprendre la sienne. En effet, il a dit qu'il n'avait pas confiance dans la Commission des bons offices. Je m'en doutais et c'est pourquoi il veut donner à la communication adressée à cette Commission le caractère d'une espèce d'ultimatum. Ce n'est pas ce que le représentant de la Chine a proposé. Quant à moi, je m'oppose à la proposition additionnelle que le Président a lui-même présentée. Je demande que les explications qui seront requises de la Commission des bons offices visent aussi bien les faits allégués par le représentant de l'Indonésie que ceux qu'allègue le représentant des Pays-Bas.

Je demande qu'il y ait un vote à ce sujet.

Le PRÉSIDENT: Je vais mettre cette proposition aux voix.

M. GROMYKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): Le représentant de la Belgique ne semble pas, lui non plus, s'opposer à ce que le Conseil de sécurité demande à la Commission des trois de lui faire parvenir des renseignements sur le blocus économique. Or, s'il en est ainsi, je crois ne pas me tromper en affirmant qu'aucun des membres du Conseil ne s'oppose à cette proposition. Puisque nous sommes d'accord en principe pour demander ces informations à la Commission des trois, ne vaudrait-il pas mieux recevoir ces renseignements aussi vite que possible plutôt que de les obtenir avec un certain retard? La logique la plus élémentaire semble indiquer que plus vite la Commission transmettra ces renseignements, mieux cela vaudra pour le Conseil de sécurité.

Le PRÉSIDENT (*traduit du russe*): Le Président a décidé de donner satisfaction au représentant de l'Indonésie, selon lequel il faudrait envoyer un télégramme à la Commission des bons offices pour lui demander de nous fournir un rapport détaillé sur le blocus. Toutefois, le représentant de la Belgique s'y est opposé. Je vais donc mettre aux voix la décision du Président.

M. LAWFORD (Royaume-Uni) (*traduit de l'anglais*): Je ne voudrais pas retarder inutilement les débats du Conseil de sécurité, mais je

extraordinary procedure is growing up in the Council, in accordance with which if a matter of procedure, as opposed to a matter of substance, is raised here, there is no need for a resolution to be submitted and voted upon; the President can apparently simply rule on a point of procedure. Now that, if I may be allowed to say so, is not in accordance with the rules of procedure. There is a great deal of difference between a question of procedure and a point of order. It seems to me that this question we are discussing today is not a point of order, and that the President has no right to make a ruling.

Mr. JESSUP (United States of America): It seems to me that the problem before us is one which need not be tied up in this procedural difficulty. I agree with the point of view expressed by the representative of the United Kingdom. However, on the essential matter which we are discussing, which is the suggestion of the representative of China, I am in agreement with that suggestion and with the President's acquiescence in the suggestion that the Committee of Good Offices should be requested to supply us with information on this question of resumption of trade and maritime commerce.

Personally, it would seem to me a little better if the President, in sending this request, would follow what I understood to be the suggestion of the representative of the USSR; namely, that the Committee of Good Offices should be asked to send this information as soon as possible, rather than that the President should indicate a set number of days, which may be difficult in the conditions in the field, with which we may not be familiar.

I would hope that the matter could be handled in the simple way of finding whether there is a general agreement in the Security Council that this request should go forward and, if that is the view of the Council, as ascertained in the normal fashion of dealing with suggestions of this kind, then the request could go forward in the same way as did the request which was sent by the President of the Security Council on, I believe, 18 June 1948, when the President, at the request of the Security Council, asked the Committee of Good Offices at its discretion to supply the Council with information on the suspension of negotiations. This seems to me to be a parallel case, and I should hope that it might be handled in the same way as the case reported in the record of the 326th meeting.

Mr. GROMYKO (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): I wish to reply to the representative of the United States.

When I supported the Chinese representative's proposal, I said the information must be transmitted to the Security Council by the Committee of Three "immediately", and not "as soon as possible". I cannot understand the attitude of those who consider that the Security Council cannot set a time limit for the transmission of

suis quelque peu préoccupé. J'ai l'impression qu'une procédure extraordinaire est en train de s'établir au sein du Conseil, d'après laquelle, si l'on soulève ici une question de procédure par opposition à une question de fond, il serait inutile de présenter une résolution ni de la mettre aux voix; il suffirait ainsi que le Président prenne lui-même une décision sur une question de procédure. Or ceci, je me permets de le faire remarquer, n'est pas conforme au règlement intérieur. Il y a une grande différence entre une question de procédure et une question d'ordre. A mon avis, la question que nous discutons en ce moment n'est pas une question d'ordre, et le Président n'a pas le droit de prendre une décision.

M. JESSUP (Etats-Unis d'Amérique) (*traduit l'anglais*): Il n'est pas nécessaire, à mon sens, de compliquer la question que nous examinons en ce moment en soulevant des difficultés de procédure. Je partage le point de vue exprimé par le représentant du Royaume-Uni. Cependant, en ce qui concerne la question centrale de nos débats actuels, c'est-à-dire la proposition du représentant de la Chine, je suis en plein accord avec ce dernier et estime, avec le Président, que nous devrions inviter la Commission des bons offices à nous fournir des renseignements sur le problème de la reprise des échanges commerciaux et du trafic maritime.

J'estime, personnellement, préférable que le Président procède, pour adresser cette demande à la Commission, de la façon qu'a suggérée, je crois, le représentant de l'URSS: inviter la Commission des bons offices à envoyer cette documentation aussitôt que possible, plutôt que de lui imposer un délai, qui risque d'être difficile à observer étant donné la situation qui règne là-bas et que nous ne connaissons peut-être pas très bien.

J'ose espérer qu'il est possible de régler cette affaire de la manière très simple qui consiste à déterminer s'il y a accord général au sein du Conseil de sécurité pour que cette demande soit envoyée. Si le Conseil, après avoir été consulté de la manière normalement suivie pour des propositions de cette sorte, se prononce dans l'affirmative, la demande pourra être transmise comme l'a été celle par laquelle le Président du Conseil de sécurité a, le 18 juin 1948, je crois, invité, à la demande du Conseil, la Commission des bons offices à lui fournir, à sa discrétion, des renseignements au sujet de la suspension des négociations. Il me semble que nous sommes en présence d'un cas semblable et j'aime à espérer que nous pouvons le traiter de la même manière que le cas mentionné au compte rendu de la 326ème séance.

M. GROMYKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): Je voudrais répondre au représentant des Etats-Unis.

Lorsque j'ai appuyé la proposition du représentant de la Chine, j'ai dit que la Commission des trois devrait soumettre ses informations au Conseil de sécurité "immédiatement" et non pas "dans le plus bref délai". Je ne comprends pas ceux qui affirment que le Conseil de sécurité ne peut fixer le délai dans lequel la Commission

that information by the Committee of Three. If we accepted such a standpoint, the Council would indeed find itself in a peculiar position. It appears — or so we were told at the last meeting of the Council — that the Security Council is not entitled to request from the Committee of Three the document containing the United States-Australian proposals. Today we are told that the Council cannot set a time limit within which the Committee of Three must transmit to the Council its information on the economic blockade. Such an attitude is difficult to understand. Without any doubt, the Security Council has the right both to demand any document it wishes from the Committee of Three and to set a time limit within which the Committee of Three must provide any information. All this would seem to be elementary and not to require any discussion.

I agree to the proposal that the Committee of Three should furnish such information within a time limit of five days. The proposal could be slightly modified to read something like this: "The Committee of Three shall transmit such information within five days if possible", the words "if possible" being added. If, for some reason, the Committee of Three should find it difficult to furnish full information within the five-day limit, it could acquaint the Security Council with the reasons for the delay and state when it would be in a position to supply the information. Otherwise, those who object to the setting of a five-day limit will be doing so without knowing whether the Committee of Three is really unable to furnish the information within that period. For all we know, the Committee of Three may be able to do so without difficulty. Possibly, therefore, the proposal for a five-day time limit in the slightly modified form I have suggested, may be acceptable to everyone.

The PRESIDENT (*translated from Russian*): I shall sum up the discussion on this matter.

The Security Council is agreed that a cablegram of this nature should be sent to the Committee of Good Offices. There is a divergence of views only on the question whether a time limit should or should not be set. Two texts are before us, and it is those two texts which I shall now put to the vote.

One text, which I proposed myself and to which a softening clause has been added, reads ". . . within five days, if possible".

The other text reads ". . . as soon as possible".

I shall put both texts to the vote.

Mr. JESSUP (United States of America): I simply want to say that the formula suggested by the representative of the USSR entirely meets the point which I raised in regard to consider-

devrait lui fournir ces informations. En effet, en adoptant cette attitude, le Conseil se placerait dans une situation fort étrange. A la dernière séance, on nous a affirmé que le Conseil de sécurité n'avait pas le droit de réclamer à la Commission des trois le document qui contient les propositions de l'Australie et des Etats-Unis. Et voici que, aujourd'hui, on prétend qu'il n'est pas en droit de fixer le délai dans lequel la Commission devrait lui fournir les renseignements sur le blocus économique. Cette attitude est difficile à comprendre; il n'y a aucun doute que le Conseil de sécurité a le droit de demander à la Commission des trois communication de tout document et de fixer les délais dans lesquels elle doit lui soumettre les renseignements qui l'intéressent. Tout cela me paraît absolument élémentaire et ne porte nullement à discussion.

J'accepte la proposition selon laquelle la Commission des trois devrait nous fournir ces renseignements dans un délai de cinq jours. On pourrait modifier légèrement cette proposition, en disant, par exemple, que "La Commission des trois devra présenter ces renseignements dans un délai de cinq jours, si possible". On pourrait ajouter les mots "si possible". Si, pour une raison quelconque, la Commission des trois trouvait difficile de fournir des renseignements complets dans un délai de cinq jours, elle pourrait expliquer au Conseil de sécurité la nature de ses difficultés tout en indiquant la date à laquelle elle serait à même de lui soumettre les renseignements demandés. En effet, nous avons affaire en ce moment à une situation paradoxale: ceux qui s'opposent à un délai de cinq jours ne savent même pas si la Commission des trois est effectivement incapable de fournir ces renseignements dans les cinq jours prévus. Or, il se pourrait que la Commission des trois soit parfaitement en mesure de le faire. Il est donc possible que, en modifiant, dans le sens que j'ai indiqué, la proposition prévoyant un délai de cinq jours, on pourrait la rendre acceptable pour tout le monde.

Le PRÉSIDENT (*traduit du russe*): Je vais donc résumer les débats qui ont eu lieu sur cette question.

Les membres du Conseil de sécurité sont d'accord pour envoyer ce télégramme à la Commission des bons offices. Il n'y a de divergences de vues que sur la question de savoir s'il faut ou non fixer un délai. Deux formules ont été proposées. Elles vont faire l'objet d'un scrutin.

L'une de ces formules est celle que j'ai proposée moi-même et qui a été amendée comme suit: "cinq jours, si possible".

L'autre formule dit: "*as soon as possible*" — "aussitôt que possible".

Je vais donc mettre aux voix chacune de ces deux formules.

M. JESSUP (Etats-Unis d'Amérique) (*traduit de l'anglais*): Je voudrais simplement déclarer que la formule proposée par le représentant de l'URSS répond entièrement à l'objection que

ing the convenience of the Committee, and would be acceptable to me.

Mr. LAWFORD (United Kingdom): Could the President enlighten us by letting us know the terms of the request that will be addressed to the Committee of Good Offices? I am not quite sure whether the President has given us the exact terms.

Mr. HOO (Assistant Secretary-General in charge of the Department of Trusteeship): This is the text of the telegram that has been proposed to be sent by the President of the Security Council to the Chairman of the Committee:

"I have honour to inform you that the Security Council discussed the Indonesian question on 6 July and decided to request the Committee of Good Offices to furnish it, if possible within five days, with full information about economic blockade exercised by Netherlands."

The PRESIDENT (*translated from Russian*): I shall now put this proposal to the vote. Will those in favour of it please raise their hands.

Mr. JESSUP (United States of America): May I ask for a point of information on the vote?

I wish to ask whether we are voting on the exact language of the proposal or on the principle of its transmission, because I have a question concerning a change of the language. I have already declared that I am in favour of the principle, but I do want to raise a question about the language.

The PRESIDENT (*translated from French*): What are the objections of the United States representative?

Mr. JESSUP (United States of America): We have a situation, as the President explained earlier, in which one party has made certain statements in regard to what he has called a blockade, and the other party has denied that it is a blockade. It seems to me that in a telegram coming from the President of the Security Council, the language should not be such as to accept merely the point of view of one party. I think the situation could be phrased in such a way as not to commit the President of the Security Council to accepting the position of one side. If the President would agree to take that into account and make some slight modification, I should be quite content to leave it to him and now proceed with the vote.

The PRESIDENT (*translated from French*): I cannot, unfortunately, share your viewpoint, for we do know that there is a blockade in Indonesia. It is an indisputable fact.

j'ai soulevée sur la nécessité de prendre en considération les possibilités de la Commission, et, par conséquent, me semble parfaitement acceptable.

M. LAWFORD (Royaume-Uni) (*traduit de l'anglais*): Le Président peut-il nous éclairer en nous faisant connaître les termes de la demande qui sera adressée à la Commission des bons offices? Je ne suis pas sûr que le Président nous en ait communiqué les termes exacts.

M. HOO (Secrétaire général adjoint chargé du Département des affaires de tutelle) (*traduit de l'anglais*): Ce sera un télégramme adressé par le Président du Conseil de sécurité au Président de la Commission, dont la teneur est la suivante:

"J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil de sécurité a examiné, le 6 juillet, la question indonésienne et décidé de demander à la Commission des bons offices de lui fournir, si possible dans un délai de cinq jours, des renseignements complets sur le blocus économique exercé par les Pays-Bas."

Le PRÉSIDENT (*traduit du russe*): Je mets aux voix cette proposition. Je prie ceux des représentants qui l'appuient de vouloir bien lever la main.

M. JESSUP (Etats-Unis d'Amérique) (*traduit de l'anglais*): Puis-je, à titre d'information, poser une question sur le vote?

Je voudrais savoir si nous allons voter sur le texte même de la proposition ou simplement sur le principe de sa transmission, car j'ai une question à soulever su sujet d'une modification de texte. J'ai déjà déclaré que je suis en faveur du principe, mais je tiens à soulever une question relative au texte.

Le PRÉSIDENT: Quelles objections le représentant des Etats-Unis a-t-il à formuler?

M. JESSUP (Etats-Unis d'Amérique) (*traduit de l'anglais*): Nous sommes en présence d'une situation dans laquelle, comme le Président l'a expliqué précédemment, une des parties a fait certaines déclarations au sujet de ce qu'elle a appelé un blocus et l'autre a nié qu'il s'agît d'un blocus. Il me semble que, dans le télégramme émanant du Président du Conseil de sécurité, les termes employés ne doivent pas être tels, qu'ils impliquent l'acceptation pure et simple du point de vue de l'une des parties. Je pense qu'il est possible de rédiger cette demande de telle sorte qu'elle n'engage pas le Président du Conseil de sécurité en lui faisant adopter la position d'une des parties. Si le Président accepte de tenir compte de cette remarque et d'introduire une légère modification dans le texte, je suis tout disposé à lui en laisser le soin et à passer tout de suite au vote.

Le PRÉSIDENT: Je ne puis malheureusement pas me rallier à votre point de vue, car, tout de même, nous savons qu'il existe un blocus en Indonésie; c'est un fait indiscutable.

Mr. LAWFORD (United Kingdom): I think that is a great pity, because I believe many members would have been able to vote for the proposal if the President had been able to be a little less partial.

The PRESIDENT (*translated from French*): I am not very much concerned about that, for the United Kingdom representative would have voted even against the principle.

Mr. LAWFORD (United Kingdom) (*translated from French*): The indication was not in that sense. I could not accept the present wording.

Mr. JESSUP (United States of America): I should like to move an amendment to the text as suggested by inserting the word "alleged" before the word "blockade". If I had more time, I would redraft the proposal in the manner I have suggested, because inserting the word "alleged" might seem to imply an acceptance of the other point of view. Since the President is unwilling to frame the proposal in neutral terms, I move this amendment to the proposed language. I think the members of the Security Council will understand the purpose of my amendment.

The PRESIDENT (*translated from French*): Unfortunately I cannot accept your amendment for the simple reasons that in French the word *prétendu* casts doubt on the term to which it applies, and that making use of it would, therefore, in a way disqualify the text of the telegram. If you find an appropriate term either in English — a very rich language — or in French, I could accept it, but I cannot accept your amendment.

Mr. DE LA TOURNELLE (France) (*translated from French*): The interpretation of the President is perfectly correct. We might perhaps try to solve this difficulty with the following text:

"The Security Council requests the Committee of Good Offices, within five days if possible, to inform it whether the Netherlands is exercising a blockade upon Indonesia, and, if so, under what conditions."

The PRESIDENT (*translated from French*): That is more subtle.

Mr. DE LA TOURNELLE (France) (*translated from French*): I think it a perfectly fair text which favours neither side.

Mr. GROMYKO (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): Can we say that we have decided in principle that information on this question shall be transmitted by the Committee of Three within a five-day limit, if possible? I think we have reached agreement on this point; if I am not mistaken, we have even voted on it. All we still have to do, therefore, is to formulate the last part of the sentence referring to the economic blockade; but there do not seem to be any written proposals on that point.

M. LAWFORD (Royaume-Uni) (*traduit de l'anglais*): A mon avis, ceci est extrêmement regrettable, car beaucoup de membres du Conseil auraient, je crois, été à même de voter en faveur de la proposition si le Président avait pu être un peu moins partial.

Le PRÉSIDENT: Je ne m'en inquiète pas trop, car même en ce qui concerne le principe, vous auriez voté contre.

M. LAWFORD (Royaume-Uni): Je ne l'aurais pas voté, parce que dans ce sens je ne pourrais l'accepter.

M. JESSUP (Etats-Unis d'Amérique) (*traduit de l'anglais*): Je voudrais proposer un amendement au texte dont il vient d'être donné lecture, en insérant le mot "prétendu" avant le mot "blocus". Si j'avais plus de temps devant moi, je rédigerais un nouveau projet de télégramme dans le sens que j'ai indiqué, parce que l'insertion du mot "prétendu" peut sembler impliquer l'acceptation du point de vue adverse. Mais comme le Président n'est pas disposé à rédiger la proposition en termes impartiaux, je propose cette modification de texte. Je crois que les membres du Conseil du sécurité comprendront l'objet de mon amendement.

Le PRÉSIDENT: Je ne peux malheureusement pas accepter votre amendement, pour cette simple raison que, en bon français, le mot "prétendu" jette un doute sur le terme auquel il s'applique et que, par conséquent, en l'employant, on disqualifierait en quelque sorte le télégramme. Si vous trouvez dans la langue anglaise, qui est d'ailleurs très riche, ou dans la langue française, un terme qui convienne, je pourrai l'accepter, mais je ne puis accepter votre amendement.

M. DE LA TOURNELLE (France): L'interprétation du Président est parfaitement correcte. Nous pourrions peut-être essayer de sortir de la difficulté en proposant le texte suivant:

"Le Conseil de sécurité demande à la Commission des bons offices de lui faire savoir, autant que possible dans un délai de cinq jours, si les Pays-Bas exercent un blocus et, si tel est le cas, dans quelles conditions ce blocus est exercé."

Le PRÉSIDENT: C'est plus subtil.

M. DE LA TOURNELLE (France): Je crois que c'est un texte absolument équitable, qui ne favorise ni l'une ni l'autre des parties.

M. GROMYKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): Je crois interpréter correctement la décision que nous avons prise, en disant que, en principe, la Commission des trois doit nous fournir les renseignements relatifs à cette question dans un délai de cinq jours si possible. Nous sommes d'accord, je pense, sur ce point; si je ne me trompe, il y a même eu un vote à ce sujet. Il s'agit donc simplement de rédiger la dernière partie de la phrase qui se rapporte au blocus économique. Toutefois, aucune proposition sur cette question ne nous a été soumise par écrit.

The PRESIDENT (*translated from Russian*): In that case, I might perhaps suggest that, everyone being agreed in principle, we could delegate the work of preparing a draft of the debated text to a small commission. We are agreed on the time: "within five days, if possible". But let us leave the actual drafting to a small commission consisting of the representative of the United States, the President and, shall we say, the representative of France. They may agree on the text over the telephone.

Mr. ARCE (Argentina) (*translated from Spanish*): I am sorry to have to point out that no vote has been taken on this and that, up to now, the Council does not know whether or not there is unanimity on this matter. I therefore request that a vote be taken on whether or not the cable is to be sent, and that the text of the cable be discussed later, by the procedure deemed most appropriate. But I request that a vote be taken on the question of whether or not the cable shall be sent; and that, in voting, the affirmative votes, the negative votes and the abstentions be counted; in other words, that we do not proceed on the basis of suppositions, but that we give every member of the Council the opportunity to say what he deems fit and to vote as he desires.

Mr. GROMYKO (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): It seems that everyone is agreed that the Security Council should request the Committee of Three to transmit the information within a five-day limit, if that is possible. No one has any objection to that. As regards the last part of the text proposed by the President, with which I am entirely in agreement, it might be possible to alter it so as to make clear that the information which must be transmitted is "on the question of the economic blockade".

Mr. EL-KHOURI (Syria): The truce agreement which was concluded between the two parties stipulated in article 6 that trade and commerce and economic relations generally would be resumed on a normal basis. The Committee of Good Offices declared in its report dated 21 June, and contained in document S/848, that the truce had failed to bring about the resumption of normal trade and commerce. This was acknowledged by the Committee of Good Offices when the Committee stated that the truce agreement had not been fruitful and that the conditions of article 6 had not been realized. I think it would be preferable in the cable to quote this statement from the report of the Committee of Good Offices, and ask why, in its report, the Committee had declared that the truce agreement had failed to bring about a resumption of normal trade and commerce. We should ask why that was so. The Indonesian delegation claims that the blockade exercised by the Netherlands Government is the cause. The Security Council wishes a full report on this subject.

Le PRÉSIDENT (*traduit du russe*): Puisque tout le monde est d'accord sur le principe, je voudrais proposer de confier à un comité restreint la rédaction des points sur lesquels il subsiste des divergences de vues. En ce qui concerne le délai, nous avons adopté la formule: "cinq jours, si possible". Quant au texte dans son ensemble, je propose d'en confier la rédaction à un comité restreint, composé du représentant des Etats-Unis et du Président ainsi que du représentant de la France, par exemple; ce comité pourrait s'entendre par téléphone sur le texte à élaborer.

M. ARCE (Argentine) (*traduit de l'espagnol*): Je regrette beaucoup d'avoir à faire observer qu'il n'a été procédé à aucun vote sur ce point et que nous ignorons encore si le Conseil est unanime. Je me permets donc de demander au Conseil de décider, par un vote, si on enverra ou non ce télégramme et d'examiner ensuite, selon la procédure qui semblera la plus appropriée, comment il faut rédiger ce télégramme, J'insiste pour qu'il soit procédé à un vote sur le point de savoir si on enverra ou non le télégramme et pour que, au résultat du vote, on enregistre le nombre de voix pour, de voix contre et d'abstentions. Nous ne devons pas nous fonder sur des suppositions. Il faut, au contraire, que chaque membre du Conseil ait la possibilité d'exposer la solution qui lui semble pertinente et de voter comme il l'entend.

M. GROMYKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): Tout le monde semble estimer que le Conseil de sécurité devrait demander à la Commission des trois de lui fournir les renseignements demandés, dans un délai de cinq jours, si possible. Personne n'y voit d'objection. Quant à la partie finale de la formule proposée par le Président, formule que j'approuve entièrement, on pourrait la modifier en précisant que ces renseignements doivent porter sur "la question du blocus économique".

M. EL-KHOURI (Syrie) (*traduit de l'anglais*): L'accord de trêve conclu entre les deux parties stipulait à l'article 6 que les échanges commerciaux et, d'une manière générale, les relations économiques reprendraient normalement. La Commission des bons offices a déclaré, dans son rapport en date du 21 juin, qui figure au document S/848, que la trêve n'a pas réussi à amener le rétablissement normal des échanges commerciaux. Cela a été confirmé par la Commission lorsqu'elle a déclaré que l'accord de trêve n'avait pas été fructueux et que les conditions de l'article 6 n'avaient pas été réalisées. Je pense qu'il serait préférable de citer dans le télégramme ce passage du rapport de la Commission des bons offices et de demander à la Commission pourquoi elle a déclaré dans son rapport que la trêve n'a pas amené la reprise des échanges commerciaux. Nous devrions lui demander les raisons de cette situation. La délégation indonésienne prétend que le blocus exercé par le Gouvernement néerlandais en est la cause. Le Conseil de sécurité désire un rapport complet à cet égard.

That would be clear, and it would base our request on a passage in the report of the Committee of Good Offices and would not give the feeling that we are asking things about which the Committee is not ready to reply. We have been given the opening here by the statement from the Committee that the truce failed to bring about a resumption of normal trade and commerce. Why is that? The Committee should give an explanation. That would be enough, if we refer at the same time to the allegations made today by the representative of Indonesia.

If the telegram is longer than the one you drafted, it will not do much harm. It will cost us more, but we will not mind that.

The PRESIDENT (*translated from French*): As the representative of Argentina said that the Security Council had not yet made a decision on the question of the principle of dispatching this telegram, and as doubts remain on this point, I think that we should first come to a decision and then discuss the text of the various proposals. Does the Security Council agree to that procedure?

The President then continued in Russian:

Will those who are in favour of sending a telegram on behalf of the Security Council to the Committee of Good Offices in Indonesia in connexion with the request made by the representative of the Indonesian Republic, please raise their hands.

Mr. URDANETA-ARBELAEZ (Colombia) (*translated from Spanish*): The delegation of Colombia will vote that the information be requested from the Committee of Good Offices, as it voted in a preceding meeting [*259th meeting*] that other information be requested from the same Committee, because the delegation considers that it is well for the Council to request all the information deemed necessary to form its opinion or to decide upon its action.

However, just because it is considered advisable to request information in order to form an opinion, it does not seem to me advisable that the Council express its opinion in advance. I am pleased to vote in favour of requesting information, but am against the Security Council's prejudging the matter or giving its opinion before receiving the information, because if the Council gives its opinion or decides upon its action beforehand, the information appears useless.

Therefore, I explain the vote of the delegation of Colombia in favour of requesting the information, but against the Council's expressing its opinion in advance.

The PRESIDENT (*translated from Russian*): After the Colombian representative's speech, I think that we can take a vote on the question in principle, and then we shall discuss the wording.

Notre demande serait ainsi précise et, se fondant sur un passage du rapport de la Commission des bons offices, ne donnerait pas l'impression à cette dernière que nous lui posons des questions auxquelles elle ne serait pas prête à répondre. Elle nous a fourni l'occasion de la questionner en déclarant que la trêve n'a pas réussi à rendre possible la reprise des échanges commerciaux. Quelle en est la raison? Elle doit nous en fournir l'explication. Il suffira que nous mentionnions en même temps les allégations qu'a faites aujourd'hui le représentant de l'Indonésie.

Si le télégramme est plus long que celui que vous aviez rédigé, peu importe; il nous reviendra plus cher, mais nous ne nous arrêterons pas à cela.

Le PRÉSIDENT: Puisque le représentant de l'Argentine a déclaré que le Conseil de sécurité ne s'était pas encore prononcé sur la question de principe de l'envoi de ce télégramme et que des doutes subsistaient sur ce point, je crois que nous devons d'abord prendre une décision à cet égard. Nous discuterons ensuite les formules des différentes propositions. Le Conseil de sécurité est-il d'accord?

Le Président poursuit en russe:

Le Conseil de sécurité devrait donc adresser un télégramme à la Commission des bons offices en Indonésie pour lui poser les questions qui ont été soulevées par le représentant de l'Indonésie. Je prie ceux qui sont en faveur de cette proposition de vouloir bien lever la main.

M. URDANETA-ARBELAEZ (Colombie) (*traduit de l'espagnol*): La délégation de la Colombie votera en faveur d'une demande de renseignements à adresser à la Commission des bons offices, de même qu'elle a déjà voté, à une séance précédente [*259ème séance*], pour que cette même Commission nous communique d'autres renseignements. La délégation de la Colombie estime, en effet, qu'il convient que le Conseil demande tous les renseignements qu'il jugera nécessaires pour se former une opinion et prendre une décision.

Toutefois, si l'on considère qu'il est utile que le Conseil demande des renseignements pour se faire une opinion, il ne convient pas, à mon avis, que le Conseil émette une opinion d'avance. Je me fais un plaisir de voter en faveur de la demande de renseignements, sans toutefois que ce vote préjuge la décision ni l'opinion du Conseil de sécurité avant l'arrivée de ces renseignements. En effet, si le Conseil de sécurité exprime une opinion anticipée ou décide par avance des mesures à prendre, il semble inutile de demander ces renseignements.

Je tiens donc à préciser que la délégation de la Colombie votera pour que l'on demande des renseignements, à condition, toutefois, que le Conseil n'exprime pas son opinion par avance.

Le PRÉSIDENT (*traduit du russe*): Je crois que, après la déclaration que vient de faire le représentant de la Colombie, nous pouvons passer au vote sur la question de principe; ensuite, nous pourrons discuter la rédaction du texte.

Mr. DE LA TOURNELLE (France) (*translated from French*): I am extremely sorry but I cannot vote without a precise text before me. Unless I am mistaken, I think this is the first time the Security Council has been asked to vote on a principle which is not in writing, and I think that we should be embarking on a very dangerous course if we were to proceed in this way.

The PRESIDENT (*translated from French*): The proposal was quite clear. Various manœuvres have been used to shelve it. The proposal was to ask for information on the blockade to which the people of Indonesia have been subjected and from which they are suffering. The need was then stressed for voting on the principle, then on the terms, and then on the amendment. I note only one thing: the members of the Security Council do not wish to agree to the Indonesian delegate's proposal. That is why I shall now put to a vote only those texts which are submitted in writing. Let everyone assume his responsibility.

Mr. TSIANG (China): Although we have discussed many texts, I must state simply and clearly what I had in mind when I made my proposal. If representatives will read the verbatim record of this meeting tomorrow morning they will see that I did not use the phrase "economic blockade" at all. I spoke of restrictions on trade, both domestic and international, and about the delays in the implementation of article 6 of the truce agreement. I called for information on existing restrictions on trade in Indonesia, both domestic and international, and asked for the reasons for the delay in the implementation of article 6 of the truce agreement.

That is the information we want. Whether we shall later condemn the Dutch or the Indonesians is a matter for subsequent action. It seems that our quibbling about words is about to prevent us from obtaining information. Therefore, my proposal is that we should cable the Committee of Good Offices asking for an early report on the existing restrictions of trade in Indonesia, both domestic and international, and the reasons for the delay in the implementation of article 6 of the truce agreement.

The PRESIDENT (*translated from Russian*): In accordance with rule 31 of the rules of procedure, I must state I shall not put to the vote any oral proposals, as it is stipulated that proposals should be submitted in writing. Will the members of the Council kindly draft their proposals and submit them to the President for voting?

Mr. LAWFORD (United Kingdom): When I first asked to speak, I merely wanted to ask the President whether, when he said that he found no desire on the part of members of the Security Council to satisfy the request of the representative of the Indonesian Republic, he was speaking as

M. DE LA TOURNELLE (France): Je suis désolé de ne pouvoir voter sans avoir un texte précis sous les yeux. Sauf erreur de ma part, je crois que, pour la première fois, le Conseil de sécurité serait invité à se prononcer sur un principe qui n'aurait pas fait l'object d'un texte. A mon sens, nous nous engagerions dans une voie très dangereuse en procédant ainsi.

Le PRÉSIDENT: La proposition était bien claire. Différentes manœuvres sont intervenues pour l'écarter. Elle consistait à demander des informations sur le blocus auquel est soumis le peuple d'Indonésie et dont il souffre. On a ensuite invoqué la nécessité de voter sur le principe, puis sur les termes, puis sur l'amendement. Je constate une seule chose: c'est qu'il n'existe pas, parmi les membres du Conseil de sécurité, le désir de se rallier à la proposition de la délégation de l'Indonésie. C'est pourquoi je ne mettrai aux voix, maintenant, que les textes qui seront présentés par écrit. Que chacun prenne ses responsabilités.

M. TSIANG (Chine) (*traduit de l'anglais*): Bien que nous ayons discuté de nombreux textes, il me faut déclarer simplement et clairement ce que j'avais à l'esprit quand j'ai fait ma proposition. S'ils lisent demain matin le procès-verbal, les représentants constateront que je n'ai jamais employé l'expression "blocus économique". J'ai parlé des restrictions imposées au commerce à la fois intérieur et international et des retards apportés à la mise en application de l'article 6 de l'accord de trêve. J'ai demandé des renseignements sur les restrictions imposées actuellement au commerce en Indonésie et l'explication du retard apporté à la mise en vigueur de l'article 6 de l'accord de trêve. Voilà les renseignements dont nous avons besoin.

Que nous devions ultérieurement condamner les Néerlandais ou les Indonésiens, cela relève en tout cas d'une phase ultérieure de nos travaux. J'ai l'impression que ces querelles de mots risquent de nous empêcher d'obtenir les renseignements nécessaires. En conséquence, ma proposition est la suivante: nous devrions adresser à la Commission des bons offices un télégramme pour lui demander de nous envoyer rapidement un rapport sur les restrictions imposées actuellement au commerce intérieur et extérieur de l'Indonésie, ainsi que sur les raisons du retard apporté à la mise en application de l'article 6 de l'accord de trêve.

Le PRÉSIDENT (*traduit du russe*): Je tiens à rappeler l'article 31 du règlement intérieur, aux termes duquel les propositions doivent être soumises par écrit; je ne mettrai donc aux voix aucune proposition orale. Je prie les membres du Conseil de vouloir bien rédiger leurs propositions par écrit et les soumettre au Président pour que celui-ci puisse les mettre aux voix.

M. LAWFORD (Royaume-Uni) (*traduit de l'anglais*): Quand j'ai demandé précédemment la parole, je voulais simplement vous poser la question suivante: en disant que vous ne constatiez, chez les membres du Conseil de sécurité, pas le moindre désir de donner satisfaction à la

President or as the representative of the Ukrainian SSR. If it was as President, I think it is a pity, because I have not noticed any justification for such a statement. Now that the Chinese representative has put forward the revised words of his proposal — and I understand he is putting it in writing — my delegation, for its part, is happy to support it.

General McNaughton (Canada): I think the situation that we have reached is that we should have before us the precise words of the resolution proposed by the representative of China. It is absolutely necessary that this Security Council should have specific information before it takes any decision, and it is my understanding of the text, as proposed by the representative of China, that, embodied in a cable and answered, it would give us the information of which we stand in need.

Mr. Gromyko (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): I have tried to draft what we might call a "suggestion". The following proposal may be found acceptable:

"In view of the fact that, in the course of the discussion of the Indonesian question, the representative of Indonesia and a number of other representatives on the Security Council have raised the question of the economic blockade of the Indonesian Republic by the Netherlands, the Security Council requests the Committee of Three to transmit information on the subject if possible not later than within five days."

That does not point an accusing finger directly at the Netherlands. It states that the representative of Indonesia, as well as some representatives on the Security Council, have raised the question of the economic blockade of the Indonesian Republic by the Netherlands. Has that question been raised here in the Security Council? Yes, it has. Has the representative of the Indonesian Republic raised it? Yes, he has, on more than one occasion. Have the representatives of certain States made speeches to the same effect to the Council? Yes, they have. So this proposal simply records what actually has taken place.

Mr. Tsiang (China): In order to facilitate the work of the Council, I formally move, and I request the President to put my motion to the vote, the following text:

"That the President of the Security Council cable to the Committee of Good Offices for an early report on the existence of restrictions on the domestic and international trade of Indonesia and the reasons for the delay in the implementation of article 6 of the truce agreement."

demande du représentant de la République indonésienne, avez-vous parlé à ce moment-là en tant que Président ou en qualité de représentant de la République socialiste soviétique d'Ukraine? Si vous avez parlé en tant que Président, je pense que le fait est regrettable, car je ne vois aucune justification à une telle déclaration. Maintenant que le représentant de la Chine a présenté le nouveau texte de sa proposition — et je crois qu'il est en train de le rédiger — je tiens à déclarer que ma délégation, pour sa part, sera heureuse de l'appuyer.

Le général McNaughton (Canada) (*traduit de l'anglais*): Je pense que nous sommes arrivés à un point où nous devons avoir sous les yeux le texte précis de la résolution proposée par le représentant de la Chine. Il est absolument nécessaire pour le Conseil de sécurité d'avoir des renseignements précis avant de prendre une décision, et j'ai l'impression que le texte proposé par le représentant de la Chine, une fois rédigé sous forme de télégramme, et s'il y est répondu, nous permettra d'obtenir les renseignements dont nous avons besoin.

M. Gromyko (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): J'ai essayé de coucher sur le papier une proposition que l'on pourrait qualifier de "suggestion". Peut-être serait-elle acceptable. La voici:

"Considérant que, au cours des débats sur la question indonésienne, le représentant de l'Indonésie, ainsi que plusieurs autres représentants au sein du Conseil de sécurité, ont soulevé la question du blocus économique imposé par les Pays-Bas à la République d'Indonésie, le Conseil de sécurité décide de demander à la Commission des trois de lui communiquer des renseignements à ce sujet, si possible dans un délai n'excédant pas cinq jours."

Ce texte ne contient aucune accusation directe à l'endroit des Pays-Bas. Il y est dit simplement que le représentant de l'Indonésie, ainsi que certains représentants au sein du Conseil de sécurité, ont posé la question du blocus économique exercé par les Pays-Bas à l'égard de la République d'Indonésie. Cette question a-t-elle été soulevée au Conseil? Oui. Le représentant de l'Indonésie a-t-il fait cette déclaration au Conseil? Oui, il l'a faite, et même à plusieurs reprises. Les représentants de certains Etats sont-ils intervenus au Conseil de sécurité pour exprimer ces vues? Oui, ils ont pris la parole à ce sujet, et ils ont effectivement exprimé ces opinions. Ma proposition se borne donc à constater ce qui s'est passé ici.

M. Tsiang (Chine) (*traduit de l'anglais*): Pour faciliter les travaux du Conseil, je dépose une résolution formelle et demande au Président de la mettre aux voix. Le texte en est le suivant:

"Que le Président du Conseil de sécurité adresse un télégramme à la Commission des bons offices pour lui demander un prompt rapport sur les restrictions en vigueur dans le commerce national et international de l'Indonésie, ainsi que sur les raisons du retard apporté à la mise en application de l'article 6 de l'accord de trêve."

The PRESIDENT (*translated from Russian*): Two resolutions have now been laid before the Security Council. The first to be submitted was that of the USSR representative, the second that of the representative of China. I am putting them to the vote in that order. Will the representative of the USSR please read out his resolution.

Mr. GROMYKO (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): I had no intention originally of making it a full-dress "resolution". I said it was a suggestion, and read it out. It seems to me that anyone would be hard put in objecting to it. It states that the Indonesian representative spoke of the economic blockade. After all, that is a fact. Some representatives on the Security Council spoke of an economic blockade. It is precisely in connexion with those statements on the economic blockade — on the question whether an economic blockade does or does not exist — that the question remains open pending an appropriate decision by the Security Council. It is in connexion with those statements that the Council is asking the Committee of Three to furnish it with detailed information on the matter.

I do not see that there is here anything unacceptable even for the representative of China. It seems to me that it is difficult to object to such a proposal. I do not even mention the fact that the Chinese proposal contains no reference to a five-day time limit, about which we have argued for so long.

The PRESIDENT (*translated from Russian*): Does the representative of the USSR wish to press his resolution?

Mr. GROMYKO (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): I should like it to be accepted.

The PRESIDENT (*translated from Russian*): Does that mean it can be put to the vote?

Mr. GROMYKO (Union of Soviet Socialist Republics (*translated from Russian*): If there is no objection, yes.

General McNAUGHTON (Canada): A few minutes ago the President made a rule, which I think was very wise, that he would not entertain any further resolutions unless they were in writing. The only resolution in writing before the Security Council at the present moment is the resolution presented by the representative of China. Under the rules of procedure, I think, and I ask, that that resolution should now be put to the vote.

Mr. GROMYKO (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): I have no objection if the Chinese proposal is put to the vote first.

The PRESIDENT (*translated from Russian*): I must point out to the representative of Canada that, according to the rules of procedure, reso-

Le PRÉSIDENT (*traduit du russe*): Ainsi donc, le Conseil de sécurité est saisi de deux résolutions. Elles nous ont été présentées dans l'ordre suivant: tout d'abord, la proposition de l'URSS, ensuite, celle du représentant de la Chine. Je les mets aux voix dans l'ordre où elles nous ont été soumises. Je prie le représentant de l'URSS de nous donner lecture de sa résolution.

M. GROMYKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): Je n'avais pas la prétention de donner au texte que je viens de lire ce nom ambitieux de "résolution". Je l'ai qualifié de proposition. Il me semble qu'il est difficile de s'y opposer. En effet, que contient cette proposition? Elle déclare que le représentant de l'Indonésie a parlé d'un blocus économique. Cela est un fait. Certains représentants au sein du Conseil de sécurité en ont parlé eux aussi. Etant donné ces déclarations sur le blocus économique — c'est-à-dire sur le point de savoir si ce blocus existe ou non — toute cette question demeure en suspens en attendant que le Conseil de sécurité ait pris une décision à ce sujet. C'est en tenant compte de ces déclarations que le Conseil de sécurité demande à la Commission des trois de lui fournir des renseignements détaillés sur cette question.

Je ne vois pas ce qu'il y a là d'inacceptable pour le représentant de la Chine, par exemple. Il me semble qu'il est difficile de s'opposer à cette proposition. Et je passe sur le fait que la résolution de la Chine ne mentionne tout simplement pas le délai de cinq jours dont nous avons discuté si longuement.

Le PRÉSIDENT (*traduit du russe*): Le représentant de l'URSS maintient-il sa résolution?

M. GROMYKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): Je voudrais qu'elle fût adoptée.

Le PRÉSIDENT (*traduit du russe*): Le représentant de l'URSS désire-t-il que je la mette aux voix?

M. GROMYKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): S'il n'y a pas d'objection, j'aimerais qu'elle fût mise aux voix.

Le général McNAUGHTON (Canada) (*traduit de l'anglais*): Il y a quelques minutes le Président a décidé, très sagement, à mon avis, qu'il n'accepterait plus d'autres résolutions, à moins qu'elles ne soient présentées par écrit. La seule résolution écrite dont soit saisi actuellement le Conseil de sécurité, est celle présentée par le représentant de la Chine. Conformément au règlement intérieur, je pense que la résolution de l'URSS ne doit pas être mise aux voix.

M. GROMYKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): Je ne m'opposerai pas à ce que nous mettions d'abord aux voix la résolution du représentant de la Chine.

Le PRÉSIDENT (*traduit du russe*): Je dois faire observer au représentant du Canada que, aux termes du règlement intérieur, les résolutions

lutions are put to the vote in the order of their submission. The USSR representative's resolution was read out because it was the first to be submitted. Now the representative of the USSR has no objection if the Chinese representative's proposal is taken first, and I am putting it to the vote. Will the Assistant Secretary-General please read it?

Mr. Hoo (Assistant Secretary-General in charge of the Department of Trusteeship): The proposal reads as follows:

"I move that the President of the Council cable to the Committee of Good Offices for an early report on the existing restrictions on the domestic and international trade of Indonesia, and the reasons for the delay in the implementation of article 6 of the truce agreement."

A vote by show of hands was taken, as follows:

In favour: Argentina, Belgium, Canada, China, Colombia, France, Syria, United Kingdom, United States of America.

Abstaining: Ukrainian Soviet Socialist Republic, Union of Soviet Socialist Republics.

The resolution was adopted by 9 votes to none, with 2 abstentions.

The PRESIDENT (*translated from French*): The Security Council will meet tomorrow morning at 11 a.m.

The meeting rose at 6.30 p.m.

doivent être mises aux voix dans l'ordre où elles ont été présentées. Etant donné que la résolution du représentant de l'URSS a été introduite la première, c'est de ce texte qu'on a donné lecture. Toutefois, le représentant de l'URSS ne s'oppose pas à ce que la proposition de la Chine soit mise aux voix la première. C'est donc cette résolution que je vais mettre aux voix. Je prie Monsieur le Secrétaire général adjoint de vouloir bien en donner lecture.

M. Hoo (Secrétaire général adjoint chargé du Département des affaires de tutelle) (*traduit de l'anglais*): Cette proposition se lit comme suit:

"Je propose que le Président du Conseil de sécurité adresse à la Commission des bons offices un télégramme lui demandant un prompt rapport sur les restrictions actuellement en vigueur dans le commerce national et international de l'Indonésie, ainsi que sur les raisons du retard apporté dans la mise en application de l'article 6 de l'accord de trêve."

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour: Argentine, Belgique, Canada, Chine, Colombie, France, Syrie, Royaume-Uni, Etats-Unis d'Amérique.

S'abstiennent: République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques.

Par 9 voix contre zéro, avec 2 abstentions, la résolution est adoptée.

Le PRÉSIDENT: Le Conseil de sécurité se réunira demain matin, à 11 heures.

La séance est levée à 18 h. 30.

SALES AGENTS OF THE UNITED NATIONS PUBLICATIONS
DEPOSITAIRES DES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

ARGENTINA—*ARGENTINE*
Editorial Sudamericana S.A.
Alsina 500
BUENOS AIRES

AUSTRALIA—*AUSTRALIE*
H. A. Goddard Pty. Ltd.
255a George Street
SYDNEY, N. S. W.

BELGIUM—*BELGIQUE*
Agence et Messageries de la Presse, S. A.
14-22 rue du Persil
BRUXELLES

BOLIVIA—*BOLIVIE*
Librería Científica y Literaria
Avenida 16 de Julio, 216
Casilla 972
LA PAZ

CANADA
The Ryerson Press
299 Queen Street West
TORONTO

CHILE—*CHILI*
Edmundo Pizarro
Merced 846
SANTIAGO

CHINA—*CHINE*
The Commercial Press Ltd.
211 Honan Road
SHANGHAI

COLOMBIA—*COLOMBIE*
Librería Latina Ltda.
Apartado Aéreo 4011
BOGOTÁ

COSTA RICA—*COSTA-RICA*
Trejos Hermanos
Apartado 1313
SAN JOSÉ

CUBA
La Casa Belga
René de Smedt
O'Reilly 455
LA HABANA

CZECHOSLOVAKIA—*TCHECOSLOVAQUIE*
F. Topic
Narodni Trida 9
PRAHA 1

DENMARK—*DANEMARK*
Einar Munskgaard
Nörregade 6
KJOBENHAVN

DOMINICAN REPUBLIC—*REPUBLIQUE DOMINICAINE*
Librería Dominicana
Calle Mercedes No. 49
Apartado 656
CIUDAD TRUJILLO

ECUADOR—*EQUATEUR*
Muñoz Hermanos y Cía.
Nueve de Octubre 703
Casilla 10-24
GUAYAQUIL

EGYPT—*EGYPTE*
Librairie "La Renaissance d'Egypte"
9 Sh. Adly Pasha
CAIRO

FINLAND—*FINLANDE*
Akateeminen Kirjakauppa
2, Keskuskatu
HELSINKI

FRANCE
Editions A. Pedone
13, rue Soufflot
PARIS, V^e^

GREECE—*GRECE*
"Eleftheroudakis"
Librairie internationale
Place de la Constitution
ATHÈNES

GUATEMALA
José Goubaud
Goubaud & Cía. Ltda.
Sucesor
5a Av. Sur No. 6 y 9a C. P.
GUATEMALA

HAITI
Max Bouchereau
Librairie "A la Caravelle"
Boîte postale 111-B
PORT-AU-PRINCE

INDIA—*INDE*
Oxford Book & Stationery Company
Scindia House
NEW DELHI

IRAN
Bongahe Piaderow
731 Shah Avenue
TEHERAN

IRAQ—*IRAK*
Mackenzie & Mackenzie
The Bookshop
BAGHDAD

LEBANON—*LIBAN*
Librairie universelle
BEYROUTH

LUXEMBOURG
Librairie J. Schummer
Place Guillaume
LUXEMBOURG

NETHERLANDS—*PAYS-BAS*
N. V. Martinus Nijhoff
Lange Voorhout 9
s'GRAVENHAGE

NEW ZEALAND—*NOUVELLE-ZELANDE*
Gordon & Gotch, Ltd.
Waring Taylor Street
WELLINGTON

NICARAGUA
Ramiro Ramírez V.
Agencia de Publicaciones
MANAGUA, D. N.

NORWAY—*NORVEGE*
Johan Grundt Tanum Forlag
Kr. Augustgt. 7A
OSLO

PHILIPPINES
D. P. Pérez Co.
132 Riverside
SAN JUAN

SWEDEN—*SUEDE*
A.-B. C. E. Fritzes Kungl. Hofbokhandel
Fredsgatan 2
STOCKHOLM

SWITZERLAND—*SUISSE*
Librairie Payot S. A.
LAUSANNE, GENÈVE, VEVEY, MONTREUX, NEUCHÂTEL, BERNE, BASEL
Hans Raunhardt
Kirchgasse 17
ZURICH I

SYRIA—*SYRIE*
Librairie universelle
DAMAS

TURKEY—*TURQUIE*
Librairie Hachette
469 Istiklal Caddesi
BEYOGLU-ISTANBUL

UNION OF SOUTH AFRICA—*UNION SUD-AFRICAINE*
Central News Agency
Commissioner & Rissik Sts.
JOHANNESBURG and at CAPETOWN and DURBAN

UNITED KINGDOM—*ROYAUME-UNI*
H. M. Stationery Office
P. O. Box 569
LONDON, S.E. 1
and at H.M.S.O. Shops in
LONDON, EDINBURGH, MANCHESTER, CARDIFF, BELFAST and BRISTOL

UNITED STATES OF AMERICA—*ETATS-UNIS D'AMERIQUE*
International Documents Service
Columbia University Press
2960 Broadway
NEW YORK 27, N. Y.

URUGUAY
Oficina de Representación de Editoriales
Av. 18 de Julio 1333 Esc. 1
MONTEVIDEO

VENEZUELA
Escritoría Pérez Machado
Conde a Piñango 11
CARACAS

YUGOSLAVIA—*YOUGOSLAVIE*
Drzavno Preduzece
Jugoslovenska Knjiga
Moskovska Ul. 36
BEOGRAD

Printed in the U.S.A. Price in the United States: 30¢ August, 19